

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

DIRECTION DE LA RESILIENCE ET
DE L'APPUI A LA STABILISATION
DES TERRITOIRES



BURKINA FASO

Unité Progrès Justice

Evaluation du Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) sur la période 2017-2022



Rapport final

Décembre 2023

AVANT-PROPOS



Pour faire face à la crise sécuritaire et humanitaire consécutive à la recrudescence des attaques terroristes, le Gouvernement a adopté en juillet 2017, le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) pour la période 2017-2022 et prolongé en 2024. Ce programme a pour objectif de contribuer à la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion et la paix dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord, de l'Est, du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun.

Le PUS-BF a été élaboré par le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective et mis en œuvre par les ministères sectoriels, les collectivités territoriales, les agences du système des Nations Unies et les Projets de la Matrice d'actions prioritaires (MAP) dudit programme que sont le Projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) et le Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au Sahel (PCRSS). L'apport de ces acteurs a permis d'avoir des réalisations importantes sur le terrain.

Après six (06) années de mise en œuvre et malgré les apports fournis, des défis importants en termes de sécurisation du territoire, d'assistance aux personnes affectées par la crise et de promotion de la cohésion sociale et d'un développement durable demeurent, aussi bien dans les régions d'intervention du PUS-BF que dans d'autres régions impactées par la crise sécuritaire.

Dans le but d'apprécier les performances du programme sur la période 2017-2022 et d'approfondir la réflexion sur l'orientation future de la prise en charge des défis sécuritaires et de ses conséquences, les membres du Conseil d'orientation stratégique (COS) du programme, présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, en sa session du 16 juin 2023, ont adopté une résolution portant sur l'évaluation préliminaire par le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP), du programme sur la période 2017-2022. Cette évaluation devra permettre d'apprécier les résultats après six (06) années de mise en œuvre, de capitaliser les leçons apprises, de tirer les enseignements nécessaires et de procéder à des réajustements en tenant compte de l'évolution du contexte national et international.

Je voudrais affirmer ma profonde gratitude à l'ensemble des acteurs pour leurs engagements et les efforts déployés qui ont permis la rédaction de ce rapport d'évaluation qui va permettre au Gouvernement de prendre les décisions idoines en matière de résilience et de stabilisation des territoires en période de fragilités. J'adresse également mes félicitations à la Direction générale du développement territorial pour le travail abattu.

**Le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Prospective**



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	i
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	4
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES CARTES.....	6
LISTE DES ANNEXES.....	6
LISTE DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUPERVISION ET DE REDACTION.....	7
RESUME.....	1
INTRODUCTION	3
PREMIERE PARTIE : CADRE DE L'EVALUATION	5
1.1. DESCRIPTION DU PROGRAMME	5
1.1.1. Objectifs	5
1.1.2. Axes stratégiques, bénéficiaires et zones de couverture	5
1.1.3. Dispositif de pilotage et de suivi-évaluation.....	7
1.1.4. Coût et sources de financement	8
1.1.5. Acteurs de mise en œuvre	8
1.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION.....	8
1.2.1. Objectifs de l'évaluation	8
1.2.2. Résultats attendus de l'évaluation	8
1.3. METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'EVALUATION	9
1.3.1. Approche méthodologique.....	9
1.3.2. Difficultés et limites de l'évaluation.....	13
DEUXIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EVALUATION	14
2.1. ANALYSE DE LA PERFORMANCE SELON LES CRITERES.....	14
2.1.1. Performance selon les critères de l'OCDE	14
2.1.2. Performance selon les critères spécifiques.....	19
2.1.3. Performance selon les critères transversaux	22
2.2. ANALYSE DES CHANGEMENTS INDUITS PAR LE PROGRAMME.....	23
2.2.1. Analyse de l'accès des populations cibles à l'éducation	23
2.2.2. Analyse de l'accès aux services de santé de qualité	24
2.2.3. Analyse de l'accès des ménages à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité.....	25
2.2.4. Analyse des capacités de créations d'emploi et d'appuis aux initiatives des jeunes et des femmes.....	26

2.2.5.	Analyse des infrastructures de soutien -----	27
2.2.6.	Analyse des capacités opérationnelles des circonscriptions administratives -----	28
2.2.7.	Analyse de la fonctionnalité des cadres de concertation -----	28
2.2.8.	Analyse du système d'état civil -----	29
2.2.9.	Analyse des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité -----	29
2.3.	ANALYSE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME -----	30
2.3.1.	Analyse de la mobilisation des ressources -----	30
2.3.2.	Analyse des mesures d'accompagnement du programme -----	32
2.4.	ENSEIGNEMENTS TIRES -----	33
2.4.1.	Bonnes pratiques -----	34
2.4.2.	Insuffisances constatées -----	35
2.5.	RECOMMANDATIONS -----	36
	CONCLUSION -----	38
	ANNEXES -----	a

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABG	:	Appui budgétaire global
AEPS	:	Adduction en eau potable simplifiée
AFD	:	Agence française de développement
AGR	:	Activité génératrice de revenu
AMOC –COM	:	Assistance à la maîtrise d'ouvrage communal / communication et visibilité
AUE	:	Association des Usagers de l'Eau
BAD	:	Banque africaine de développement
BADEA	:	Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique
BM	:	Banque mondiale
CCR	:	Cadre de concertation régional
CCA	:	Chef de circonscription administrative
CCP	:	Cadre de concertation provincial
CCCo	:	Cadre de concertation communal
CONASUR	:	Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
COGES	:	Comité de gestion
COFIL	:	Comité de pilotage
COS	:	Conseil d'orientation stratégique
COSUP	:	Comité de supervision
CPD	:	Commissariat de police de district
CPN	:	Consultation prénatale
CS	:	Comité de suivi
CSPS	:	Centre de santé et de promotion sociale
CVD	:	Conseil villageois de développement
DGCMEF	:	Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers
DRCMEF	:	Direction régionale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers
DPCMEF	:	Direction provinciale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers
DGDT	:	Direction générale du développement territorial
DGESS	:	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DREP	:	Direction régionale de l'économie et de la planification
EDI	:	Elève déplacée interne
EICVM	:	Enquête intégrale sur les conditions de vies des ménages
EMC	:	Enquête multisectorielle continue
ENABEL	:	Agence belge de développement
EPCP	:	Evaluation de la prévention et de la consolidation de la paix
FCFA	:	Franc de la communauté financière d'Afrique
FDS	:	Forces de défense et de sécurité
FED	:	Fonds européen de développement
FFU	:	Fonds fiduciaire d'urgence
GIZ	:	Coopération allemande au développement

IOV	:	Indicateur objectivement vérifiable
LOADDT	:	Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire
MAP	:	Matrice d'actions prioritaires
ND	:	Non déterminé
OCDE	:	Organisation de coopération et de développement économiques
ONG	:	Organisation non gouvernementale
OSC	:	Organisation de la société civile
PBF	:	Peace bulding fund ou fonds de consolidation de la paix
PCD	:	Plan communal de développement
PCRSS	:	Projet communautaire de relèvement et de stabilisation au sahel
PDI	:	Personne déplacée interne
PDS	:	Président de délégation spéciale
PGES	:	Plan de gestion environnementale et sociale
PRM	:	Personne responsable des marchés
PF	:	Point focal
PA-SD	:	Plan d'actions pour la stabilisation et le développement
PNDES	:	Plan national de développement économique et social
PPM	:	Plan de passation des marchés
PTAB	:	Plan de travail annuel budgété
PTF	:	Partenaire technique et financier
PUDTR	:	Projet d'urgence de développement territorial et de résilience
PUS-BF	:	Programme d'urgence pour le sahel au Burkina Faso
RMAT	:	Rayon moyen d'action théorique
SEPO	:	Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles
SG	:	Secrétaire général
SNU	:	Système des nations unies
SONU	:	Soins obstétricaux néonataux d'urgence
SDS	:	Stratégie pour le développement et la sécurité
TIC	:	Technologie de l'information et de la communication
UC/PUS-BF	:	Unité de coordination du programme d'urgence pour le sahel au Burkina Faso
UE	:	Union européenne
UEMOA	:	Union économique et monétaire ouest africaine
UNISS	:	Stratégie intégrée des nations unies pour le sahel
UNPBF	:	United nations peace building funds
UNOPS	:	United nations office for project services ou bureau des nations unies pour les services d'appui aux projets
VBG	:	Violence basée sur le genre
VDP	:	Volontaire de défense pour la patrie
V2P	:	Voix de paix

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Axes d'interventions et actions prioritaires	6
Tableau 2 : Acteurs interviewés	12
Tableau 3 : Taux d'exécution physique du PUS-BF sur la période 2017-2022	16
Tableau 4 : évolution du TBS de 2017 à 2022.....	23
Tableau 5: évolution du RMA et du Taux de décès maternel intra hospitalière pour 100 000 parturientes de 2017 à 2021	25
Tableau 6: évolution du taux d'accès à l'eau potable, du taux d'assainissement	26
Tableau 7: évolution du nombre d'emplois créés au profit des jeunes et des femmes et du taux d'insertion des jeunes garçons et filles formés aux métiers de 2017 à 2022.....	27
Tableau 8: Réseau de routes aménagées ou bitumées par région de 2017 à 2022	27
Tableau 9 : Evolution du taux de couverture électrique par région de 2017 à 2022	28
Tableau 10: niveau de fonctionnalité des cadres de concertation du PUS-BF de 2017 à 2022	29
Tableau 11: Situation des ressources propres dans la mise en œuvre du PUS-BF de 2017 à 2022	30
Tableau 12: Appuis budgétaires reçus dans le cadre du PUS-BF 2018-2020	31
Tableau 13: Appuis projets reçus dans le cadre du PUS-BF 2018-2020.....	31
Tableau 14: Synthèse de la mobilisation des ressources auprès des PTF.....	32

LISTE DES CARTES

Carte 1: Zone de couverture du PUS-BF	6
Carte 2: Evolution de la zone de couverture de 2017 à 2022.....	22

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Termes de référence de l'évaluation	2
Annexe 2: Cadre logique.....	6
Annexe 3: Zone d'intervention du PUS-BF	9
Annexe 4: Matrice SEPO (Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles) du programme	11
Annexe 5: Outils de collecte.....	12
Annexe 6: Liste des personnes rencontrées	23

LISTE DES MEMBRES DE L'EQUIPE DE SUPERVISION ET DE REDACTION

	NOM ET PRENOMS	CONTACTS
EQUIPE DE SUPERVISION		
01	YARGA/OUEDRAOGO Monique Bassénewindé	moniqueyarga@gmail.com
02	SOMA Assonsi	somaas78@yahoo.fr
03	TIEMTORE Elie	eltiemtore@gmail.com
04	BAMBARA François Xavier	Francky_baxa@yahoo.fr
EQUIPE DE REDACTION		
01	BADO S. Aimé	aimeso13@gmail.com
02	OUANDAOGO Ousmane	ouandaogowatt@yahoo.fr
03	ZONGO Joanny	zongojoanny@gmail.com
04	SAYAOGO Valantin	tinosayaogo@gmail.com
05	OUEDRAOGO Yacouba	ouedyac25@gmail.com
06	THIOMBIANO Abdou Rasmané	thiombiano79@gmail.com
07	MANDE Gaetan	gaetanmande17@gmail.com
08	OUANGO Teegwendé Fabrice	fabriceouango@gmail.com
09	DJIGUIMDE/YAMEOGO Claudine	yacloso2000@yahoo.fr
10	BAKOUAN Célestin	bakouand@yahoo.fr
11	SIDIBE/ LAROU Suzanne	suzysi@yahoo.fr
12	SAWADOGO Jean Salfo	jeansawadogo01@gmail.com
13	BATIONO Arsène	bationoarsene856@gmail.com
14	OUEDRAOGO Halidou	ouedhali@yahoo.fr
15	SOMDA Adolphe	adolphe_somda@yahoo.fr

RESUME

Le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) est une initiative du Gouvernement du Burkina Faso, mis en œuvre depuis 2017 dans les régions du Sahel, du Nord, de l'Est, du Centre-Nord, du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun, pour faire face aux défis sécuritaires et ses corollaires humanitaires et socioéconomiques. Après six (06) années de mise en œuvre, le Conseil d'orientation stratégique (COS) dudit Programme, qui en est l'organe de pilotage a instruit le Ministère de l'économie des finances et de la prospective (MEFP) qui assure la coordination du PUS-BF, de procéder à une évaluation préliminaire du programme en vue d'apprécier les résultats atteints, de capitaliser les leçons apprises, de tirer les enseignements nécessaires et de procéder à des réajustements en tenant compte de l'évolution du contexte national et international.

Pour ce faire, la Direction générale du développement territorial a, dans une démarche participative avec l'ensemble des acteurs de mise œuvre du Programme, conduit le processus d'évaluation sur la base des critères d'évaluation de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), des critères spécifiques à savoir l'organisation et les capacités de gestion et la couverture du programme et des critères transversaux que sont le genre, l'inclusion, les droits humains et l'environnement. Une méthodologie mixte, combinant une recherche documentaire aux techniques d'enquêtes qualitative et quantitative, renforcée par une triangulation des informations a été utilisée afin de disposer des données de qualité et fiables reflétant la réalité du terrain et permettant d'apprécier la mise en œuvre du PUS-BF sur la période 2017-2022, sur la base des critères d'évaluation.

Ainsi, l'évaluation sur la base des critères de l'OCDE¹ a fait ressortir que le PUS-BF est pertinent du point de vue des réponses aux besoins et problèmes identifiés, et cohérent avec les stratégies et politiques nationales et internationales. En ce qui concerne l'efficacité, bien qu'il ait été difficile de l'apprécier, elle peut être jugée mitigée au regard de la dégradation continue de la situation sécuritaire et de ses corollaires humanitaires et socio-économiques. La spécificité du programme n'a pas permis d'apprécier objectivement le critère d'efficience. Concernant les effets du programme, on note que le PUS-BF a permis des changements dans les domaines de la sécurité et de la présence de l'état, la gestion des urgences humanitaires et sociales, la résilience des populations et la relance des économies locales, cohésion sociale, consolidation de la paix et déradicalisation. Quant à la durabilité, des indications tendent à démontrer que les changements pourront perdurer même après le programme.

Concernant l'évaluation sur la base des critères spécifiques, il ressort au niveau de l'organisation et des capacités de gestion un bon niveau d'ancrage institutionnel du programme dont la tutelle technique est assurée par le Ministère en charge de l'économie et des finances. Cependant l'absence d'autonomie de gestion a constitué un handicap majeur pour son efficacité. Aussi, le dispositif de pilotage n'est pas conforme à la réglementation générale des projets et programmes au Burkina Faso et la communication autour du programme a connu des insuffisances. Quant à la couverture, on note qu'elle est restée pertinente en s'ajustant au fur et à mesure à l'évolution du contexte sécuritaire jusqu'en 2019, date à partir de laquelle la zone de couverture n'a plus évolué malgré la dégradation de la situation sécuritaire dans d'autres régions du pays.

¹ OCDE a défini 5 critères dont la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'impact ou effet, la couverture et durabilité

Quant à l'évaluation sur la base des critères transversaux, il ressort globalement que les questions transversales relatives au genre, à l'inclusion, à la promotion des droits humains et à l'environnement ont été prises en compte dans les activités du programme.

L'évaluation a révélé également que des efforts considérables ont été consentis par l'Etat burkinabè et ses partenaires pour prendre en charge les défis sécuritaires et ses corolaires humanitaires et socio-économiques. En plus de la contribution financière, l'Etat a adopté des mesures d'accompagnement forts appréciables même si elles n'ont pas toutes été mises en œuvre convenablement. La mesure phare concernant l'allègement de procédures de passation des marchés a contribué à accélérer la mise en œuvre des activités. Des enseignements, en termes de bonnes pratiques et d'insuffisances constatées, ont pu être tirés afin de réajuster le programme ou d'éclairer d'autres interventions.

Sur la base des enseignements tirés et de l'évolution du contexte national marqué par la reconquête du territoire national et de la réinstallation des populations, l'équipe d'évaluation a formulé des recommandations. Il s'agit de (i) poursuivre le programme en 2024 et l'étendre à l'ensemble du pays, (ii) d'élaborer une stratégie nationale de résilience et de stabilisation des territoires et (iii) de formuler et mettre en œuvre un programme national de résilience, de reconstruction post-conflit et de stabilisation des zones reconquises.

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est confronté depuis 2015 à une crise multidimensionnelle qui met à rude épreuve la cohésion sociale, la paix et le développement. Cette crise se manifeste par des conflits communautaires, des attaques à mains armées, des actes terroristes, etc. Le diagnostic des causes profondes de cette situation a fait ressortir entre autres l'extrême pauvreté des populations, la gestion conflictuelle des ressources naturelles, le sentiment de délaissement par l'Etat de certaines localités du pays en termes de développement économique et social, etc.

Pour faire face à ladite crise, le Gouvernement a mis en place le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) en 2017 avec pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et la sécurisation des personnes et des biens. Initialement circonscrit à la région administrative du Sahel et à une partie de celle du Nord. Par la suite, le programme a été étendu à partir de 2019 aux régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord et de l'Est en raison de la détérioration continue de la situation sécuritaire et de l'expansion de l'insécurité vers ces régions.

L'objectif global du PUS-BF a également évolué pour s'orienter vers la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix des zones cibles à travers quatre axes stratégiques : (i) le renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat ; (ii) la gestion des urgences sociales et humanitaires ; (iii) l'amélioration de la résilience des populations et la relance de l'économie locale et (iv) la promotion de la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la déradicalisation.

La mise en œuvre du programme a mobilisé aussi bien les acteurs et structures étatiques que les Partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que les Organisations non gouvernementales (ONG) et associations qui ont, suivant les axes du programme, entrepris des actions et initiatives pour l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, dans le cadre de l'extension du PUS-BF aux nouvelles régions et avec l'appui des PTF comme le Système des Nations unies (SNU), la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union européenne (UE), le Gouvernement a procédé à l'Evaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP) dont la première phase a abouti à l'élaboration de la Matrice d'actions prioritaires (MAP) du programme. L'objectif global de la MAP est d'identifier les priorités urgentes en matière de prévention et de consolidation de la paix dans la zone d'intervention du PUS-BF et les actions pour renforcer la coordination et l'opérationnalisation des activités. La MAP a retenu les axes suivants : (i) renforcer la sécurité et l'état de droit ; (ii) renforcer la fourniture des services sociaux et la prise en charge des urgences humanitaires ; (iii) améliorer la gouvernance administrative et locale et (iv) renforcer la cohésion sociale et la résilience des populations.

En outre, dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre du PUS-BF, le Burkina Faso bénéficie depuis 2018 d'un appui financier du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) du Secrétaire Général des Nations Unies. Les projets PBF visent à appuyer les efforts du Burkina Faso dans les domaines suivants : (i) l'appui à la réforme du secteur de la sécurité ; (ii) la réconciliation nationale ; (iii) la construction de la confiance entre l'Etat et les populations ; (iv) la gestion pacifique des conflits et (v) la prévention de l'extrémisme violent et la résilience des populations aux risques de radicalisation.

Toutes ces initiatives ont permis d'obtenir des résultats majeurs au cours de la période 2017-2022 en lien avec : (i) le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité (FDS) ; (ii) la prise en charge des urgences humanitaires et sociales ; (iii) le renforcement de la présence de l'Etat et (iv) la construction des bases de la résilience des populations et des territoires.

Malgré ces résultats, des défis importants en termes de sécurisation du territoire, d'assistance aux personnes affectées par la crise et de promotion de la cohésion sociale et d'un développement durable demeurent, aussi bien dans les régions d'intervention du PUS-BF que dans d'autres régions impactées par la crise sécuritaire. Ainsi, dans l'optique d'une réorientation pour une meilleure réponse à ces défis, il s'avère opportun d'opérer une halte pour mesurer les efforts fournis et améliorer davantage le processus de mise en œuvre du PUS-BF. Il s'agit d'approfondir la réflexion sur l'orientation de la prise en charge des défis sécuritaires et de ses conséquences.

C'est dans ce cadre que le Conseil d'orientation stratégique (COS) du PUS-BF qui en est l'organe de pilotage a adopté en sa première session ordinaire 2023, tenue le 16 juin 2023, une résolution portant sur l'évaluation préliminaire du programme. Cette évaluation permettra d'apprécier les résultats après six (06) années de mise en œuvre, de capitaliser les leçons apprises, de tirer les enseignements nécessaires et de procéder à des réajustements en tenant compte de l'évolution du contexte national et international. Cela contribuera à optimiser l'efficacité et l'impact des futures actions en matière de résilience et de stabilisation face aux conséquences économiques, sociales et humanitaires de la crise sécuritaire.

Le présent rapport d'évaluation est articulé autour de deux parties : (i) la première porte sur le cadre de l'évaluation et (ii) la seconde sur les résultats de l'évaluation.

PREMIERE PARTIE : CADRE DE L'EVALUATION

Le cadre de l'évaluation fait référence aux paramètres qui encadrent le processus d'évaluation. Pour ce faire, il est essentiel de définir clairement les objectifs, les critères, les méthodes et les indicateurs qui seront utilisés pour évaluer le programme. Dans ce sens, il importe tout d'abord de faire une brève description dudit programme.

1.1. DESCRIPTION DU PROGRAMME

Ce point présente les aspects essentiels du programme tels que les objectifs et axes d'intervention, le dispositif de pilotage et de suivi-évaluation, le coût et les acteurs de mise en œuvre.

1.1.1. Objectifs

L'objectif global du PUS-BF est de contribuer à la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix au Burkina Faso. De cet objectif global, sont tirés les objectifs spécifiques suivants : (i) renforcer la sécurité et la présence de l'Etat ; (ii) gérer les urgences sociales et humanitaires ; (iii) améliorer la résilience des populations et relancer les économies locales et (iv) promouvoir la cohésion sociale et la paix.

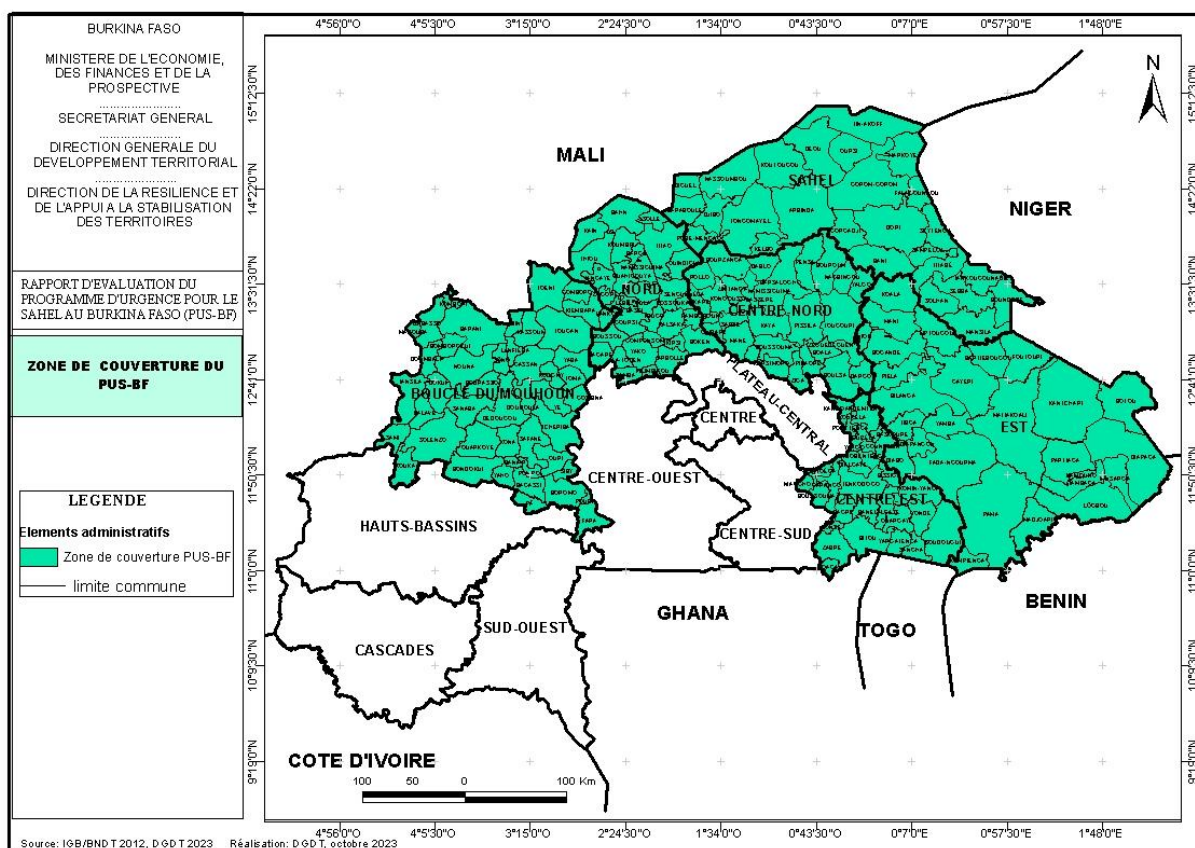
1.1.2. Axes stratégiques, bénéficiaires et zones de couverture

Pour la mise en œuvre du programme, des axes d'intervention ont été définis. Ce sont : (i) le renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat ; (ii) la gestion des urgences sociales et humanitaires ; (iii) l'amélioration de la résilience des populations et la relance de l'économie locale et (iv) la promotion de la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la déradicalisation.

Les bénéficiaires directs du programme sont la population, les collectivités territoriales (communes et conseils régionaux), les chefs de circonscriptions administratives locales et les forces de défense et de sécurité (FDS) des zones concernées.

Le PUS-BF couvre 189 communes réparties dans 06 régions à savoir les régions du Sahel (26 communes), de la Boucle du Mouhoun (47 communes), de l'Est (27 communes), du Centre-Nord (28 communes), du Nord (31 communes) et du Centre-Est (30 communes).

Carte 1: Zone de couverture du PUS-BF



Suivant la stratégie d'intervention, notamment l'approche territoriale intégrée les communes ont été réparties en 03 catégories selon le niveau de fragilité pour une intervention efficace du programme. Ce sont : (i) les zones instables ou zones de départ des Personnes Déplacées Internes (PDI) et/ou zones de violence où la priorité est essentiellement sécuritaire et liée au retour de la présence de l'Etat ; (ii) les zones sous pression ou zones d'accueil des PDI où la priorité est accordée aux urgences humanitaires et les questions de développement local et (iii) les zones de prévention dans lesquelles l'accent est mis sur des actions de nature préventive en vue de consolider la cohésion entre les populations et de bâtir les fondements de la résilience des institutions publiques et de la population.

Tableau 1 : Axes d'interventions et actions prioritaires

Axes d'intervention	Actions prioritaires
Renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat	Renforcer la sécurité et la défense publiques
	Contribuer au redéploiement de l'Etat
	Appuyer les initiatives locales de sécurités y compris les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP)
Gestion des urgences sociales et humanitaires	Prendre en charge les PDI, les populations hôtes vulnérables et les populations restées dans leurs localités y compris les familles des acteurs locaux de sécurité
	Prendre en charge les urgences sociales (accès à l'eau et à l'assainissement, éducation, santé)

Axes d'intervention	Actions prioritaires
	Améliorer l'offre de services essentiels de base et la plateforme infrastructurelle (infrastructure de désenclavement, TIC, etc.)
	Reconstituer les capacités productives
	Apporter un appui pour sécuriser la réalisation des investissements stratégiques
Promotion de la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la déradicalisation	Renforcer la communication pour le changement de mentalités
	Promouvoir le dialogue, la concertation et la production de connaissances
	Préserver les droits humains
Amélioration de la résilience des populations et relancer l'économie locale	Améliorer l'offre de services essentiels de base et la plateforme infrastructurelle (infrastructure de désenclavement, TIC, etc.)
	Reconstituer les capacités productives
	Apporter un appui pour sécuriser la réalisation des investissements stratégiques

Source : PUS-BF 2022-2024

1.1.3. Dispositif de pilotage et de suivi-évaluation

Le dispositif de pilotage et de coordination comprend :

- un Conseil d'orientation stratégique (COS) qui est l'organe de pilotage stratégique du programme présidé par Son Excellence Monsieur (SEM) le Premier Ministre ;
- un Comité de Supervision (COSUP), présidé par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie, des finances et du développement, chargé de l'aménagement du territoire, qui a pour mission d'assurer le suivi opérationnel de l'ensemble du programme ;
- les Comités de suivi aux niveaux régional, provincial et communal, présidés respectivement par les Gouverneurs, les Hauts Commissaires et les Préfets ;
- une Unité de Coordination (UC) qui est chargée essentiellement de la bonne coordination et du suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités du programme.

Le programme est placé sous la responsabilité administrative et financière du Ministère en charge de l'économie. Pour ce qui est de la tutelle technique, elle est en cohérence avec le caractère multisectoriel du programme et est de ce fait assurée par les départements ministériels au regard de leurs compétences (attributions) vis-à-vis des composantes et sous-composantes.

La programmation des actions du PUS-BF se fait en étroite collaboration avec les ministères concernés à travers leurs Directions générales des études et des statistiques sectorielles et leurs projets et programmes de développement. Au sein de chaque département ministériel concerné, un Point focal (PF) du programme est désigné et est responsable de la programmation des actions/activités, du suivi de leur mise en œuvre, de la centralisation et de la capitalisation des bilans d'exécution et de leur transmission périodique à l'UC du PUS-BF.

Les Directions régionales de l'économie et de la planification sont les points focaux du PUS-BF au niveau régional pour assurer les liens avec les collectivités territoriales.

1.1.4. Coût et sources de financement

Le coût du programme, sur la période 2017-2024, est évalué à 1663,47 milliards FCFA comprenant le coût du programme sur la période 2017-2019 pour les régions du Sahel et du Nord à hauteur de 455,34 milliards de FCFA, le coût du programme de la période 2020-2022 estimé à 250 milliards FCFA, et le coût du programme sur la période 2022-2024 estimé à 958,13 milliards. Les sources de financement sont l'Etat, les collectivités territoriales et les PTF.

1.1.5. Acteurs de mise en œuvre

Dans la mise en œuvre du programme les acteurs impliqués sont : (i) les départements ministériels concernés par les domaines d'intervention ; (ii) les communes et conseils régionaux identifiés comme acteurs de mise en œuvre suivant les compétences transférées ; (iii) les Partenaires techniques et financiers et (iv) les Organisations de la société civile (OSC), les Organisations non gouvernementales (ONG) et Associations de développement.

1.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION

Cette partie présente les objectifs et les résultats attendus de l'évaluation conformément aux orientations de la résolution portant évaluation préliminaire du PUS-BF.

1.2.1. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation est d'examiner et d'apprécier les performances et les résultats atteints du PUS-BF sur la période 2017-2022.

De façon spécifique, l'évaluation a pour objectifs :

- d'établir le bilan physique et financier de mise en œuvre du programme ;
- de mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme ;
- d'analyser la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du programme ;
- d'analyser les effets du programme et leur durabilité ;
- d'analyser la contribution des acteurs étatiques et des partenaires (PTF et ONG) à la mise en œuvre du PUS-BF ;
- d'identifier et d'évaluer les succès, les échecs, les potentialités et les obstacles observés dans la mise en œuvre du programme ;
- d'analyser le dispositif institutionnel de pilotage du programme ;
- de capitaliser les bonnes pratiques et les leçons apprises ;
- de formuler des recommandations pertinentes et réalisables pour une éventuelle prolongation ou réorientation du programme.

1.2.2. Résultats attendus de l'évaluation

A l'issue de l'évaluation, les résultats attendus sont les suivants :

- le bilan physique et financier de mise en œuvre du programme est établi ;
- les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme sont mesurés ;
- la pertinence, la cohérence, l'efficacité et l'efficience du programme sont analysées ;
- les effets du programme et leur durabilité sont analysés ;

- la contribution des acteurs étatiques et des partenaires (PTF et ONG) à la mise en œuvre du PUS-BF est analysée ;
- les succès, les échecs, les potentialités et les obstacles observés dans la mise en œuvre du programme sont identifiés et évalués ;
- le dispositif institutionnel de pilotage du programme est analysé ;
- les bonnes pratiques et les leçons apprises sont capitalisées ;
- des recommandations pertinentes et réalisables pour une éventuelle prolongation ou réorientation du programme sont formulées.

1.3. METHODOLOGIE ET LIMITES DE L'EVALUATION

Cette partie porte sur l'approche méthodologique utilisée ainsi que sur les difficultés et limites de l'évaluation.

1.3.1. Approche méthodologique

Le point sur l'approche méthodologique présente les méthodes et outils de collecte, de traitement et d'analyse des données, la nature et les sources de données, les critères d'évaluation et les étapes du processus.

1.3.1.1. Méthodes et outils de collecte, de traitement et d'analyse des données

Une méthodologie mixte combinant une recherche documentaire aux techniques d'enquêtes qualitative et quantitative a été utilisée dans le cadre de cette évaluation afin de disposer des données de qualité et fiables reflétant la réalité du terrain. Par la suite, une triangulation des outils de collecte et des sources de données a été faite dans l'optique de leur diversification.

Les outils de collecte élaborés sont les questionnaires et les guides d'entretiens destinés aux acteurs cibles. Cela a permis de recueillir le plus exhaustivement possible, l'appréciation et la perception des acteurs de mise en œuvre et des bénéficiaires au niveau des Ministères et des régions de mise en œuvre du Programme.

Les entretiens individuels se sont déroulés d'une part auprès des informateurs clés dans les zones cibles des six (06) régions. Les focus groups de discussion ont également été tenus dans ces zones et quatre (04) types de groupes ont été rencontrés dans chaque région. Aussi, le questionnaire Google form déployé auprès des Points focaux a permis de recueillir des données en ligne.

La saisie, le traitement et l'analyse de données a consisté d'abord à extrapoler les données collectées sur Excel et SPSS pour l'apurement et la tabulation des données. Avant la tabulation, la vérification de la cohérence interne et externe des données a été effectuée et a permis de disposer d'une base de données stable.

1.3.1.2. Nature et sources des données

Les données collectées pour donner suite à la méthode de triangulation sont des données de nature qualitatives et quantitatives. Les sources des données ont fait appel à une analyse détaillée des documents relatifs au programme (documents du programme, rapports bilans, ...). Aussi, l'ensemble des ressources documentaires nécessaires ont été exploitées en vue d'enrichir le rapport. Les informateurs clés sont entre autres les Points focaux ministériels et régionaux, les Directeurs du contrôle des marchés publics et des engagements financiers, les Personnes responsables de marchés, les Directeurs de

gestion des finances des ministères concernés, les chargés de suivi-évaluation des projets et programmes, les autorités administratives locales et les représentants des Organisations de la société civile (OSC) des régions d'interventions, les Présidents de délégations spéciales, les Secrétaires généraux de mairie des communes concernées et les personnes ressources. La liste détaillée des informateurs clés est jointe en annexe.

1.3.1.3. Critères d'évaluation

L'évaluation s'est faite sur des critères de base à savoir ceux de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), des critères spécifiques et des critères transversaux.

a) Les critères de base

Les critères de base concernent les critères de pertinence, cohérence, d'efficacité, d'efficience, d'effet et de durabilité.

Le critère de pertinence a été utilisé pour évaluer le degré de conformité entre le programme, les actions mises en œuvre, les produits et effets attendus avec les problématiques identifiées lors de la formulation du programme. L'évaluation selon ce critère a permis de démontrer dans quelle mesure les objectifs envisagés par le PUS-BF répondent ou répondaient correctement aux problèmes ou aux besoins réels identifiés lors de sa formulation ou ont été ajustés aux nouveaux besoins et priorités nés de l'évolution du contexte.

S'agissant du critère de cohérence, il a servi de base pour analyser la cohérence interne du programme, c'est-à-dire l'adéquation entre les objectifs définis et le mode de gouvernance mais aussi la cohérence externe avec les politiques et programmes et autres interventions. L'utilisation de ce critère a permis de déterminer dans quelle mesure les objectifs du programme et les résultats obtenus sont en adéquation avec des objectifs d'autres interventions ou des règles internes de gouvernance.

Quant au critère d'efficacité, il a permis de mesurer le niveau de réalisation et les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés du programme grâce à une analyse détaillée des activités planifiées et des produits et à une mesure du degré de réalisation des résultats attendus. L'analyse selon ce critère a été utilisée pour déterminer dans quelle mesure le programme a contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats initialement prévus ou définis.

Concernant le critère d'efficience, il a été utilisé pour mesurer comment les ressources ou les intrants ont été traduits en résultats et dans quelle mesure le modèle de gestion du programme a été efficient par rapport aux résultats.

Pour ce qui est du critère d'effet, il a servi de base pour mesurer les retombées du PUS-BF à moyen terme en appréciant tous les effets du programme sur son environnement, effets aussi bien positifs que négatifs, prévus ou imprévus, sur le plan sécuritaire, économique, social et politique. L'évaluation selon ce critère a permis d'identifier les changements significatifs dans la vie et l'environnement des personnes et des groupes ayant un lien de causalité direct ou indirect avec le PUS-BF.

Enfin le critère de durabilité a été utilisé pour déterminer dans quelle mesure les bénéfices liés au programme pourraient se maintenir après la fin du programme, à long terme. L'évaluation selon ce critère a servi de base pour identifier les indications qui tendent à démontrer la durabilité des résultats du programme.

b) Les critères spécifiques

Les critères spécifiques se rapportent à l'organisation et aux capacités de gestion et à la couverture du programme.

Le critère d'organisation/capacités de gestion a servi de base pour analyser le mode d'organisation et de communication du programme, la cohérence des organes, leur fonctionnalité et leur efficacité ainsi que les capacités de gestion de l'Unité de coordination du programme en termes de ressources nécessaires (matérielles, humaines et financières). Ce critère a été utilisé pour démontrer dans quelle mesure l'organisation, la communication et les capacités de gestion du programme sont adaptées aux textes en vigueur, à l'envergure du programme et ou aux défis à résoudre.

Quant au critère de couverture, il a été utilisé pour analyser la couverture géographique du programme en lien avec les zones affectées par les problématiques identifiées lors de sa formulation ou de son extension. Il inclut également l'analyse de la continuité des activités ou investissements du programme sur l'ensemble de sa zone de couverture. Ce critère a permis de déterminer dans quelle mesure la zone de couverture du programme permet de répondre efficacement aux problèmes et besoins identifiés.

c) Les critères transversaux

Les critères transversaux utilisés dans le cadre de cette évaluation ont concerné le genre et l'inclusion, les droits humains et l'environnement.

Les critères du genre, de l'inclusion et des droits humains ont servi à mesurer la contribution du programme à la réduction des inégalités hommes/femmes, à l'inclusion des groupes marginalisés et à la promotion des droits humains, un aspect très important pour l'aménagement du territoire. L'évaluation de ces critères a permis de démontrer dans quelle mesure les activités du programme, les procédures mises en place, les résultats obtenus ont contribué à l'égalité des sexes, à l'inclusion des groupes marginalisés et au progrès des droits humains.

En ce qui concerne le critère de l'environnement, il a été utilisé pour mesurer les effets du programme sur l'environnement. L'évaluation selon ce critère a permis de déterminer dans quelle mesure le programme contribue à la protection de l'environnement en investissant directement ou en atténuant les impacts de ses activités ou des résultats obtenus.

1.3.1.4. Etapes du processus

L'évaluation du PUS-BF a suivi une démarche participative, dynamique et interactive et s'est déroulée suivant cinq (05) principales étapes :

- le cadrage méthodologique ;
- la collecte de données ;
- le traitement et l'analyse des données ;
- la rédaction du rapport d'évaluation ;
- la validation du rapport d'évaluation.

a) Le cadrage méthodologique

Dans l'optique d'orienter l'évaluation, un projet de note de cadrage a été élaboré par l'Unité de coordination et soumis à un atelier technique de cadrage méthodologique. Cet atelier qui a réuni les cadres de la DGDT et des points focaux des Ministères et des régions du PUS-BF a permis de valider la

démarche méthodologique et les outils techniques pour l'évaluation. Les échanges au cours de l'atelier ont permis d'harmoniser les points de vue et de s'accorder sur la démarche et les différents outils techniques. Cet atelier a également été l'occasion d'échanger sur les perspectives, notamment sur la revue documentaire et la collecte de données. Cette rencontre a marqué le début du processus de réalisation de l'évaluation. Les versions définitives de ces outils sont annexées à ce rapport.

b) La collecte de données

1. Revue documentaire

La revue documentaire a couvert l'essentiel de la documentation nécessaire à la compréhension du cadre juridique organisant le PUS-BF. Elle a notamment porté sur la collecte de textes (décrets et arrêtés) portant création du PUS-BF, prorogation du PUS-BF, allègements de mesures relatives aux passations de marchés publics, fixation des investissements éligibles, etc. et sur des études et rapports relatifs à la mise en œuvre du PUS-BF. L'exploitation de tous ces documents a permis de mieux cerner tous les aspects de l'évaluation et de disposer d'informations nécessaires à même de mieux évaluer le programme et ce faisant, d'élaborer un rapport de qualité. La liste des documents consultés est annexée à ce rapport.

2. Collecte de données

L'atelier de cadrage a permis d'élaborer des outils techniques, notamment des guides d'entretien. Ces guides ont permis de collecter les données nécessaires auprès des différents acteurs clés de l'évaluation. De façon pratique, il y a eu sur le terrain, des entretiens individuels et des focus groups dans les 06 chefs-lieux de régions d'intervention du PUS-BF et le déploiement des questionnaires sur Google form auprès des Points focaux du PUS-BF et les acteurs de la chaîne de dépense. Des entretiens individuels ont été également organisés auprès de personnes de ressources.

La collecte de données terrain s'est déroulée simultanément dans les 06 chefs-lieux des régions d'intervention du PUS-BF que sont les villes de Dori, Ouahigouya, Kaya, Fada, Tenkodogo et Dédougou et a été faite par les cadres de la DGDT avec l'appui des cadres des DREP en octobre 2023. Deux types de guides individuels ont été déployés auprès des acteurs au niveau régional. Le premier guide d'entretien a concerné les acteurs de la chaîne de dépense (groupe 3) et le second guide a été administré aux autorités administratives et aux responsables de services (groupe 1 et 2) comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 2 : Acteurs interviewés

Groupes	Acteurs
Groupe 1	Gouverneur ; Haut-Commissaire de la province Chef-lieu de région ; PDS de la commune Chef-lieu de région ; Ancien Maire de la commune Chef-lieu de la région
Groupe 2	Directeurs régionaux en charge de : la santé ; l'éducation ; l'eau potable et de l'assainissement ; l'environnement ; l'humanitaire et du genre ; des infrastructures ; l'agriculture ; l'élevage
Groupe 3	Acteurs de chaîne de la dépense : DR-CMEF et DP-CMEF de la province Chef-lieu de la région ; SG et PRM de la commune Chef-lieu de la région

Source : DGDT, octobre 2023

Pour compléter la collecte des données auprès des acteurs régionaux, des entretiens par focus groups ont été organisés et le second guide leur ont été également administrés. Ainsi, les données ont été recueillies auprès de quatre (04) focus groups à savoir (i) le Conseil régional des OSC, (ii) le Conseil régional de la jeunesse, (iii) la Coordination régionale des femmes et (iv) les personnes vivant avec un handicap.

Des données ont été collectées à travers des entretiens individuels avec des personnes-ressources et les acteurs de la chaîne de dépense au niveau central et les différents guides leur ont été administrés en fonction de leur catégorie (guide 1 pour les acteurs de la chaîne de dépense et guide 2 pour les personnes-ressources). Une collecte de données primaires a été également faite auprès des Points focaux du PUS-BF. Le questionnaire déployé sur Google form a permis de recueillir auprès d'eux, des données pour mieux mener l'évaluation du programme. Les données ont été collectées auprès de 300 acteurs clés et la liste des personnes rencontrées est jointe au présent rapport.

c) Le traitement et l'analyse des données

L'ensemble des données collectées ont été saisies, traitées et analysées. En effet, plus de 8500 réponses des guides d'entretien administrés individuellement ou en groupes ont été saisies sur Excel et exportées sur SPSS pour apurement.

d) La rédaction du rapport d'évaluation

Sur la base des données traitées et analysées, un avant-projet de rapport d'évaluation a été produit et examiné pour aboutir à un rapport provisoire soumis à validation.

e) La validation du rapport d'évaluation

Le rapport provisoire a été soumis aux points focaux pour amendements. Ce qui a permis de disposer d'une version avancée du rapport d'évaluation. Après affinement du rapport provisoire, le document a été soumis au Conseil d'orientation stratégique (COS) du PUS-BF pour adoption.

1.3.2. Difficultés et limites de l'évaluation

Les données collectées ont permis de disposer du maximum d'informations pour la rédaction du rapport d'évaluation. Toutefois des contraintes constituant des limites ont été constatées parmi lesquelles :

- la limitation des enquêtes terrains aux chefs-lieux de région en raison de l'insécurité dans certaines localités qui n'a pas facilité les rencontres avec certains acteurs clés (autorités communales, CVD, populations) ;
- l'inexistence de cadre de mesure de résultat du programme, notamment l'absence de situation de référence 2017 et de cibles à atteindre jusqu'en 2022 ;
- la faiblesse du dispositif de suivi-évaluation du programme qui n'a pas permis de disposer de toutes les données nécessaires à l'évaluation ;
- l'insuffisance de statistiques budgétaires détaillées des ministères en termes de montants régulés et effectivement exécutés pour les différentes activités contenues dans les PTBA.

DEUXIEME PARTIE : RESULTATS DE L'EVALUATION

Cette partie présente les résultats de l'évaluation. Elle porte sur l'analyse de la performance, des changements induits, de la mobilisation des ressources et des mesures d'accompagnement du programme.

2.1. ANALYSE DE LA PERFORMANCE SELON LES CRITERES

L'analyse de la performance s'est faite selon des critères d'évaluation de l'OCDE, des critères spécifiques et des critères transversaux.

2.1.1. Performance selon les critères de l'OCDE

Les critères de l'OCDE concernent la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'effet et la durabilité.

2.1.1.1. Analyse de la pertinence

La pertinence du programme a été analysée du point de vue des objectifs et des résultats du programme en lien avec les problèmes et les besoins auxquels il est censé apporter des réponses aussi bien lors de la formulation que durant la mise en œuvre du programme.

Il ressort de l'analyse que le PUS-BF est pertinent du point de vue des réponses aux besoins et problèmes identifiés. En effet, l'objectif général du programme qui était de « contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans la Région du Sahel » répondait parfaitement à la crise sécuritaire marquée par des attaques terroristes dans cette partie du pays. Les objectifs spécifiques étaient relatifs à (i) l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, à (ii) l'accroissement de la résilience des populations notamment les jeunes et les femmes, au (iii) renforcement de la sécurité des populations et de leurs biens et à (iv) l'amélioration de la gouvernance administrative et locale. Ces objectifs s'attaquaient aux causes profondes identifiées comme les préoccupations d'ordre socio-économiques non satisfaites des populations qui constituait un terreau fertile pour le terrorisme, l'enclavement interne et externe de la zone et la faiblesse significative des capacités d'actions de l'Etat et des collectivités territoriales. Le programme a été élargi en 2019 à d'autres régions pour prendre en compte l'expansion des attaques terroristes dans ces régions.

En 2022, pour prendre en compte l'évolution du contexte, les objectifs du programme ont été réajustés. Ainsi, l'objectif global est désormais de « contribuer à la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ». De manière spécifique, il s'agit de : (i) renforcer la sécurité et la présence de l'Etat ; (ii) gérer les urgences sociales et humanitaires ; (iii) renforcer la résilience des populations et relancer les économies locales et (iv) promouvoir la cohésion sociale et la paix. Ces réajustements sont en adéquation avec l'évolution du contexte qui se caractérise par une crise sécuritaire et humanitaire, des conflits et tensions intercommunautaires et des violences consécutives aux attaques terroristes et aggravées par les catastrophes naturelles et les aléas climatiques.

Ce résultat est soutenu par les données collectées auprès des différents acteurs. Il ressort des entretiens et de l'enquête en ligne auprès des bénéficiaires directs et indirects ainsi que des acteurs de mise en œuvre que 97,8% estiment que le programme est pertinent car il a pris en compte les besoins réels des populations et a été réajusté au cours de sa mise en œuvre pour prendre en compte les nouveaux besoins et problèmes. Seulement 2,2% des personnes enquêtés pensent que le programme ne répond pas aux besoins des populations.

Le réajustement du programme en fonction de l'évolution du contexte est l'un de ses principes, à savoir la flexibilité dans la planification, la programmation et la mise en œuvre pour tenir compte de l'évolution contextuelle des différents aspects du problème traité. Ce principe a été consacré par la première session

du COS de l'année 2020 tenue le 07 février 2020 à travers sa recommandation n°2 qui stipulait : « Tenant compte des difficultés d'exécution des marchés publics et des projets et programmes concourant à la mise en œuvre du PUS-BF dus à l'insécurité, le COS recommande, l'intégration d'un volet sécuritaire dans les dossiers de passation des marchés publics et dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes de développement de manière concertée avec l'ensemble des acteurs concernés, d'une part et l'application à tous les niveaux du principe de flexibilité (géographique et temporelle) dans la planification et l'exécution des investissements d'autre part ».

Le programme est aussi pertinent du point de vue des résultats atteints qui, selon les bénéficiaires, se rapportent principalement à la réalisation d'infrastructures socio-économiques, à la contribution à la cohésion sociale, à l'autonomisation des femmes, à la création d'emplois, etc., ce qui contribue à réduire les frustrations des populations dans les zones d'intervention.

2.1.1.2. Analyse de la cohérence

La cohérence du programme a été analysée du point de vue de la cohérence interne et externe.

En matière de cohérence interne, les règles et procédures du programme ainsi que ses modalités d'intervention et les mesures d'accompagnement notamment de passation des marchés publics sont en cohérence avec l'objectif global du programme. En effet, le PUS-BF s'inscrit dans l'urgence, la résilience, la stabilisation des territoires dans la zone d'intervention. Ainsi, le programme est intervenu pour mobiliser des ressources en faveur des régions de la zone d'intervention, accélérer la réalisation des infrastructures à travers l'allègement des procédures de passation. Aussi, l'intensification des investissements dans les régions d'intervention du PUS-BF est en parfaite cohérence avec la vision du programme qui vise à réduire les disparités de développement entre les régions du pays, et partant les frustrations des populations de ces zones qui servent d'arguments pour l'enrôlement des jeunes par les groupes terroristes.

Cependant, le PUS-BF n'a pas respecté la procédure nationale requise en matière de projet et programme, notamment le décret N°2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes exécutés au Burkina Faso et le décret N°2007-776/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant organisation et fonctionnement des projets ou programmes de développement de catégorie A.

En effet, le dispositif de pilotage du PUS-BF qu'est le COS n'était pas conforme au dispositif prévu par le décret N°2007-776/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 qui prévoyait plutôt un comité de pilotage comme organe d'orientation dont la composition et le fonctionnement diffèrent fondamentalement du Conseil d'orientation stratégique. Il en est de même avec le décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso qui classe le PUS-BF comme un projet de catégorie 1, lequel prévoit un comité de revue comme organe de pilotage.

En matière de cohérence externe, le PUS-BF est cohérent avec les politiques et stratégies internationales, régionales et nationales.

Sur le plan international et régional, le PUS-BF est cohérent avec les initiatives régionales et internationales en matière de sécurité, de résilience, de cohésion sociale et de consolidation de la paix comme la feuille de route de la Coalition pour le Sahel, de la stratégie pour le développement et la sécurité (SDS) du G5-Sahel et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS). En effet, les axes du PUS-BF sont cohérents avec les différents piliers de la feuille de route de la Coalition pour le Sahel que sont (i) la lutte contre le terrorisme, (ii) le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité nationales et de

la FC-G5S, (iii) le déploiement de l'Etat, des administrations et des services de base dans un contexte de stabilisation et (iv) les actions de développement. Ils sont également cohérents avec les axes de la stratégie pour le développement et la sécurité (SDS) du G5-Sahel que sont (i) défense et sécurité, (ii) gouvernance, (iii) infrastructures et (iv) résilience et développement humain. Il en est de même avec les piliers de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel relatifs à la gouvernance, la sécurité et la résilience.

Sur le plan national, le PUS-BF a été mis en place comme outil de mitigation des risques sécuritaires qui n'avaient pas été suffisamment pris en compte par le Plan national de développement économique et social (PNDES) sur la période 2016-2020. Par la suite il a été mis en cohérence avec PNDES 2 (2021-2025). En effet, les axes d'intervention du PUS-BF que sont le renforcement de la sécurité et la présence de l'Etat, la gestion des urgences sociales et humanitaires, le renforcement de la résilience des populations et la relance des économies locales ainsi que la promotion de la cohésion sociale et la paix sont alignés à l'axe 1 du PNDES 2 intitulé « Consolider la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ». Le PUS-BF est aussi cohérent avec le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement (PA-SD) de la Transition, notamment en ses axes relatifs à « la lutte contre le terrorisme », « la réponse à la crise humanitaire », « la refondation de l'État » et « la réconciliation nationale ». Le PUS-BF est cohérent avec plusieurs autres interventions en matière d'urgence, de résilience, de relance de l'économie, de renforcement de la cohésion sociale, de la déradicalisation et de la consolidation de la paix mises en œuvre par les acteurs étatiques, les agences du Système des Nations Unies (SNU), les agences bilatérales d'exécution (GIZ, AFD, ENABEL, ...), les ONG et associations de développement.

De plus, la mise en œuvre du PUS-BF a permis d'opérationnaliser la Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT), à travers sa contribution à la mise en œuvre des Plans communaux de développement (PCD) des communes couvertes par le programme.

2.1.1.3. Analyse de l'efficacité

L'absence d'un cadre de mesure de résultats du PUS-BF (situation de référence, cibles, etc.) a rendu difficile l'appréciation de son efficacité à travers la mesure du niveau d'atteinte des résultats sur la période 2017-2022. En lieu et place, l'équipe d'évaluation a analysé les taux d'exécution physique basés sur la proportion des actions réalisées par an.

Dans ce sens, le taux d'exécution physique est établi à 62,1% sur la période 2017-2022. En effet, sur 3 582 actions programmées sur la période, 2 225 ont été entièrement exécutées. Le taux d'exécution physique a cru de 48,0% en 2017 pour s'établir à 78,9% en 2021. Cette progression pourrait s'expliquer par le gain en maturité des acteurs dans la planification et la mise en œuvre des activités du programme au fil des années. Cependant, ce taux (35,2%) fortement en baisse en 2022 constitue le taux le plus faible de la période sous-revue. Cette régression pourrait s'expliquer par le ralentissement de la mise en œuvre du programme due aux changements institutionnels intervenus au cours de l'année 2022.

Le tableau suivant fait ressortir la situation des taux d'exécution physique du programme de 2017 à 2022.

Tableau 3 : Taux d'exécution physique du PUS-BF sur la période 2017-2022

Rubrique	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2017-2022
Nombre d'actions programmées	211	285	375	1339	830	542	3582
Nombre d'actions réalisées	102	148	243	886	655	191	2225
Taux d'exécution physique	48,0%	51,9%	64,8%	66,2%	78,9%	35,2%	62,1%

Source : DGDT, octobre 2023

Ce résultat est rendu possible grâce aux mesures d'allègement qui ont permis aux différents acteurs de mise en œuvre de contractualiser avec une certaine célérité pour la réalisation des différentes infrastructures et les diverses acquisitions au profit des populations confrontées aux aléas de l'insécurité.

Du reste, cette performance aurait été meilleure, si l'exacerbation de la situation sécuritaire n'avait pas limité le champ d'action du programme. En effet, l'évolution de l'insécurité dans des zones d'investissement a entraîné l'arrêt de chantiers et la destruction de certaines infrastructures déjà achevées. De plus, cette situation a ralenti l'engouement des entreprises pour les marchés exécutés en zones fragiles. Il en est de même pour les institutions financières pour l'accompagnement des entreprises attributaires de marchés dans les zones fragiles.

Au regard de la dégradation continue de la situation sécuritaire et ses corollaires humanitaires et socio-économiques, l'efficacité du PUS-BF reste mitigée. En effet, l'amélioration de la situation sécuritaire comme objectif du PUS-BF n'a pas été atteint car les zones fragiles qui étaient initialement circonscrites à 04 communes de la région du Nord et 26 communes de la région du Sahel, couvrent au 31 décembre 2022, l'ensemble des communes des six régions du programme et les régions hors PUS-BF que sont les Hauts-Bassins, les Cascades et le Sud-Ouest.

Des efforts considérables ont certes été consentis par l'Etat burkinabè et ses partenaires pour prendre en charge les défis sécuritaires et ses corollaires humanitaires et socio-économiques, mais l'insécurité demeure une réalité pour une grande partie du territoire national.

2.1.1.4. Analyse de l'efficience

En termes d'analyse de l'efficience, un projet ou programme est efficace lorsqu'on atteint les objectifs escomptés avec moins de ressources. Elle est mesurée en rapportant les résultats atteints dans un bref délai avec les ressources minimales utilisées. Autrement dit, il s'agit de rapporter le montant des dépenses effectives au total du budget initial. L'application de cette disposition implique l'atteinte des objectifs escomptés du Programme, c'est-à-dire que le programme est efficace.

Etant donné l'impossibilité d'apprécier l'efficacité, il est également difficile de mesurer l'efficience du programme. D'ailleurs, l'absence de statistiques budgétaires des ministères en termes de montant régulier et effectivement exécuté pour les différentes activités rend également impossible la mesure de l'efficience du PUS-BF.

2.1.1.5. Analyse des effets du programme

L'analyse des effets porte sur l'interaction entre l'action menée et l'environnement du programme, notamment sur les changements constatés durant la période sous-revue. Les effets sont identifiés par les enquêtes réalisées auprès des bénéficiaires et concernent les domaines de (i) la sécurité et la présence de l'Etat, (ii) la gestion des urgences sociales et humanitaires, (iii) la résilience des populations et la relance de l'économie locale et (iv) la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la déradicalisation.

Dans le domaine de la sécurité et de la présence de l'Etat, le constat est que la situation s'est dégradée, nonobstant la mise en œuvre du programme avec la persistance voire l'aggravation des attaques terroristes. Il y'a eu cependant une amélioration du cadre de travail des autorités administratives et des forces de défense et de sécurité à travers la construction et la réhabilitation des infrastructures et des clôtures et un renforcement du maillage sécuritaire dans les zones d'interventions. La réalisation/réhabilitation des infrastructures routières a permis d'améliorer la mobilité des acteurs étatiques en particulier les FDS. Ces acquis n'ont pas permis d'améliorer la sécurité eu égard à la complexité de la menace terroriste, ce qui a contraint l'administration locale et certains services publics à quitter certaines zones pour des localités plus

sécurisées tout en développant des stratégies pour la continuité des services rendus aux populations. C'est le cas des mairies des communes rurales qui sont délocalisées dans les chefs-lieux des provinces ou de régions.

Bien que la situation se soit dégradée, les spécialistes de la sécurité estiment que la situation se serait détériorée davantage sans le PUS-BF. Le PUS-BF aurait permis donc d'atténuer les effets de l'avancée du terrorisme.

Dans le domaine de la gestion des urgences sociales et humanitaires, malgré l'aggravation de la crise humanitaire avec l'accroissement exponentiel du nombre de Personnes déplacées internes depuis l'éclatement de la crise, les actions mises en œuvre ont permis d'améliorer la prise en charge des besoins urgents des populations par la satisfaction des besoins essentiels tels que les logements, la nourriture, la santé etc. et la réduction des délais moyens de réaction face aux urgences qui est passé de 72 heures à 48 heures. En effet, les capacités des acteurs ont été renforcées et les mesures comme l'allègement des procédures de passation de marchés ont permis d'accélérer les acquisitions et la réalisation des infrastructures sociales (les écoles, les CSPS, les forages, les Espaces temporaires d'apprentissage) pour la prise en charge effective des PDI dans les localités d'accueil.

Selon les résultats des enquêtes menées auprès des acteurs régionaux sur le terrain, 82,9% des enquêtés estiment qu'il y'a eu amélioration de la prise en charge des populations déplacées internes et une amélioration des services sociaux de base (éducation, santé, eau potable et assainissement, etc.) contre 17,1 % qui estiment qu'il y'a eu dégradation de la situation.

Dans le domaine de la résilience des populations et de la relance de l'économie locale, la réalisation des infrastructures marchandes, l'acquisition des unités de transformation/conservation des produits locaux, l'octroi de subventions pour la réalisation d'Activités génératrices de revenus (AGR), etc. ont permis d'améliorer le tissu économique dans plusieurs localités et la résilience des populations face aux répercussions de la crise sécuritaire. En effet, seulement 1,7% des acteurs régionaux interrogés estiment que la situation économique s'est dégradée contre 98,3% qui estiment que le tissu économique s'est amélioré, ou qu'il y'a eu création d'emplois ou que l'administration et les populations sont de plus en plus résilientes.

Dans le domaine de la cohésion sociale, de la consolidation de la paix et de la déradicalisation, des activités de formation, d'information et de sensibilisation des populations à la base et des groupes socioprofessionnels sur la paix et la cohésion sociale ont été réalisées. En guise de changements obtenus, il ressort des enquêtes réalisées auprès des acteurs régionaux que 75,9% des répondants estiment que la cohésion sociale s'est renforcée contre 24,1% qui pensent qu'elle s'est dégradée.

Il convient toutefois de souligner que l'aggravation de la situation sécuritaire a constitué un goulot d'étranglement pour la cohésion sociale en mettant à rude épreuve la cohabitation pacifique entre les communautés à travers des accusations ou des stigmatisations de tout genre.

2.1.1.6. Analyse de la durabilité

Les réalisations sous le PUS-BF sont souvent encadrées par des études de faisabilité et des études environnementales, ce qui constitue des gages de durabilité. Aussi, le PUS-BF, à travers le PBF accompagne l'élaboration des stratégies nationales comme la stratégie nationale de la réconciliation 2022-2026, la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent, etc. L'opérationnalisation de ces stratégies garantit la durabilité du programme à travers une appropriation par les populations.

Par ailleurs, la stratégie de mise en œuvre du programme implique les acteurs ministériels ou des services déconcentrés et les collectivités territoriales qui réalisent elles-mêmes les investissements. Cela permet une meilleure appropriation des infrastructures réalisées et garantit éventuellement leur entretien à travers les mécanismes existants (COGES, AUE, CVD, etc.).

Aussi, les réalisations faites dans le cadre du PUS-BF impliquent fortement les populations locales comme dans le cadre du Projet d'urgence, de développement territorial et de la résilience (PUDTR) à Fada N'gourma où des jeunes et des femmes sont formés et recrutés pour la conduite des travaux.

Il convient toutefois de mentionner que des réalisations faites dans le cadre du PUS-BF sont abandonnées dans certaines localités en raison de l'insécurité et sont menacées de détérioration par des actes malveillants, l'absence d'entretiens et les intempéries.

2.1.2. Performance selon les critères spécifiques

Les critères spécifiques concernent l'organisation et les capacités de gestion et la couverture du programme.

2.1.2.1. Analyse de l'organisation et des capacités de gestion

L'analyse de l'organisation et des capacités de gestion concerne l'analyse de l'ancrage institutionnel du programme, du dispositif de pilotage, des moyens et de la communication du programme.

a) Analyse de l'ancrage institutionnel

La tutelle technique du PUS-BF est assurée par le ministère en charge de l'économie au regard des enjeux liés au programme et de son caractère multisectoriel. Au niveau ministériel, l'absence d'autonomie de gestion de l'Unité de coordination rattachée à la DGDT et l'insuffisance de personnel ont constitué un handicap majeur dans la conduite des actions du programme.

b) Analyse du dispositif de pilotage et des moyens

Le dispositif de pilotage et de coordination du PUS-BF adopté par arrêté n°2018/PM/CAB du 22 janvier 2018 comprend : le Conseil d'orientation stratégique (COS), le Comité de supervision (COSUP) et les comités de suivi (CS) du programme aux niveaux régional, provincial et communal. Ces organes sont appuyés par l'Unité de Coordination du PUS-BF (UC/PUS-BF).

Ce dispositif de pilotage du PUS-BF n'était pas conforme au dispositif prévu par le décret N°2007-775/PRES/PM/MEF du 22 novembre 2007 portant réglementation générale des projets ou programmes exécutés au Burkina Faso en référence duquel le PUS-BF a été créé comme un projet de catégorie A. En effet, le décret ci-dessus cité prévoyait plutôt un comité de pilotage (COPIL) comme organe d'orientation dont la composition et le fonctionnement diffèrent fondamentalement du Conseil d'orientation stratégique (COS), toute chose qui n'a pas permis un fonctionnement normal du programme (prise en charge des acteurs, de certaines activités spécifiques, etc.).

Il en est de même de la conformité entre le PUS-BF et le décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso qui classe le PUS-BF comme projet de catégorie 1.

Néanmoins, l'arrêté N°2019-146/DGESS/SG/MINEFID portant création, objet, classification, administration, gestion et fonctionnement du PUS-BF du 23 avril 2019 avait internalisé, en son article 8, le dispositif du pilotage du PUS-BF en plus du comité de revue comme prévu par la réglementation qui était en vigueur,

notamment le décret N°2018- 0092/PRES/PM/MINEFID du 15 février 2018 portant réglementation générale des projets ou programmes exécutés au Burkina Faso.

Le COS placé sous la présidence du Premier Ministre, témoignait d'un portage politique très élevé contrairement au portage opérationnel. Ce niveau élevé de portage a contribué à mobiliser les partenaires techniques et financiers qui se sont appropriés le programme. Le PUS-BF a ainsi constitué un instrument de plaidoyer sur le plan international tant pour le Gouvernement que pour ses partenaires. Toutefois, ce niveau de portage du dispositif a entraîné une certaine lourdeur dans le pilotage.

L'Unité de coordination du PUS-BF (UC-PUS-BF), logée au sein de la DGDT ne dispose pas de moyens suffisants pour la conduite de ses activités conformément au décret N°2021-1383/PRES/PM/MEFP du 31 décembre 2021 portant réglementation générale des projets et programmes de développement exécutés au Burkina Faso. En outre, l'UC ne dispose pas d'un budget propre pour la réalisation des investissements, directement ou à travers des partenaires de mise en œuvre en mettant à leurs dispositions les ressources financières. Contrairement aux projets et programmes du PUS-BF, l'UC-PUS-BF n'a ni la visibilité ni la maîtrise des prévisions financières et des réalisations faites par les ministères sectoriels et joue plutôt un rôle de compilation des planifications et des réalisations faites par les acteurs ministériels à l'image d'une stratégie impliquant plusieurs ministères sectoriels. Ce montage n'est pas conforme au principe de gestion des projets et programmes de développement, en ce sens que le PUS-BF en tant que projet devrait disposer de ses propres ressources pour réaliser ses propres actions traduites en activités dans les différents PTBA approuvés.

Le personnel intervenant dans le projet comprend des agents de la DGDT appuyés par des points focaux ministériels responsables de la programmation des activités, du suivi de leur mise en œuvre, de la centralisation et de la capitalisation des bilans d'exécution et de leur transmission périodique au niveau de l'UC-PUS-BF. Les points focaux ne relevant pas administrativement de l'UC-PUS-BF, cela constitue une limite pour la gestion d'équipe de projets. Par ailleurs, l'UC-PUS-BF n'est pas responsable de la mise en œuvre opérationnelle des activités sur le terrain car ne disposant pas de ressources pour financer la mise en œuvre des activités du programme.

La capitalisation des acquis réalisés par les projets entrant dans la mise en œuvre du PUS-BF et par les ministères sectoriels cause des risques de multiple comptabilisation. En d'autres termes les mêmes réalisations sont présentées dans les rapports d'activités de ces projets et des ministères partenaires et dans ceux du PUS-BF.

c) Analyse de la communication

Une communication adaptée aux plans interne et externe était nécessaire pour assurer une meilleure appropriation du programme par les populations et réussir sa mise en œuvre par la lisibilité et la visibilité de ses activités et les résultats à atteindre.

La communication du PUS-BF n'a pas été à la hauteur des enjeux et des attentes. En effet, les actions de communication (visibilité, communication des résultats, etc.) n'ont pas permis aux acteurs des zones d'intervention du PUS-BF d'avoir une bonne connaissance de ses interventions du fait de l'absence d'une stratégie et d'un plan de communication sur toute la durée du programme. Cela corrobore les résultats des entretiens qui montrent que pour 76,1% des acteurs enquêtés il y a insuffisance de communication

Le PUS-BF a cependant bénéficié de l'accompagnement de l'ONG Eau Vive Internationale et du projet Voix de Paix de l'ONG Equal Access pour élaborer et mettre en œuvre un plan de communication au titre des années 2020 et 2021.

Bien que le volet communication du PUS-BF ait bénéficié de l'appui de professionnels de communication, elle a été marquée par un manque de ressources pour assurer la mise en œuvre des différentes activités planifiées. Les seules actions permanentes qui ont pu être régulièrement conduites restent la couverture médiatique de l'organisation des sessions COS, des CCR qui sont des instances de communication par excellence et l'animation du site web et de la page Facebook du programme.

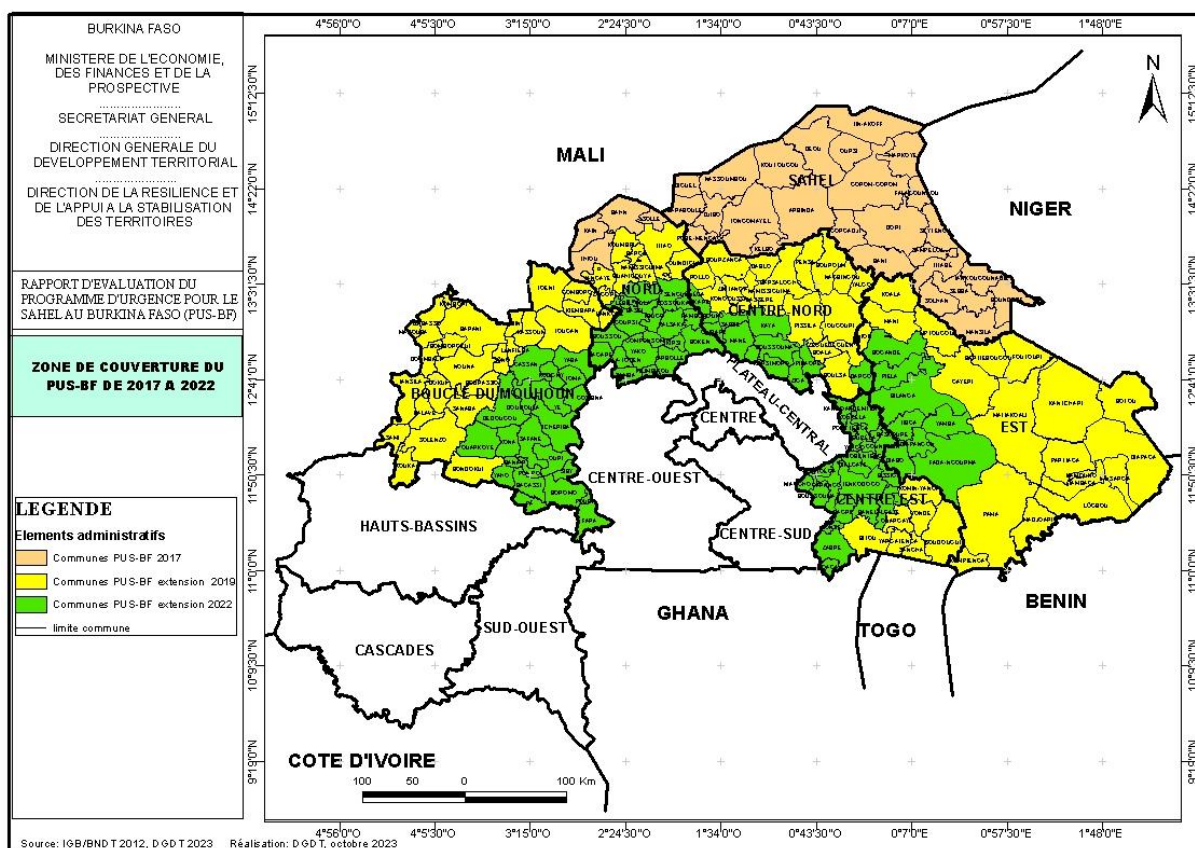
Le déficit de communication qui est déploré est en partie lié au fait que les agences des Nations-Unies et les associations de développement mènent sur le terrain des activités de communication comme des séances d'information et de sensibilisation sur le vivre-ensemble, la tolérance, etc qui ne sont pas comptabilisées dans le bilan du PUS-BF. Certains acteurs locaux tout comme certains bénéficiaires ne savent même pas que ces partenaires travaillent dans le cadre du programme.

2.1.2.2. Analyse de la couverture du programme

La zone de couverture du programme a connu des modifications suivant l'évolution de la situation sécuritaire sur le terrain jusqu'à l'extension en 2019.

Initialement, le PUS-BF couvrait toutes les 26 communes de la région du Sahel et 04 de la région du Nord qui ont constitué l'épicentre des premières attaques terroristes. Au regard de la propagation du terrorisme à de nouvelles régions, le Conseil d'orientation stratégique (COS) en sa session du 15 mars 2019 a décidé de l'extension du programme aux régions touchées par l'insécurité et le terrorisme. Il s'agit des régions de l'Est (19), du Centre-Est (07), du Centre-Nord (17) et de la Boucle du Mouhoun (25). Cette décision a été entérinée par le Conseil des Ministres en sa séance du 19 juin 2019. De plus, cette extension rejoignait également la vision de l'Assemblée nationale qui, en sa session extraordinaire du 25 septembre 2018 sur la question sécuritaire, avait recommandé au Gouvernement d'étendre le programme aux régions touchées par l'insécurité et l'extrémisme violent. Prenant en compte les 08 communes en plus pour la région du Nord, le PUS-BF couvrait en juin 2019, 106 communes. Dans le but de tenir compte de l'évolution du contexte sécuritaire et des nouvelles orientations, le programme a été étendu à toutes les communes des six régions du programme en 2022.

Carte 2: Evolution de la zone de couverture de 2017 à 2022



Cependant la zone de couverture n'a pas été étendue après 2019 à d'autres régions qui ont connu des réalités similaires aux 06 régions du programme comme les régions des Hauts-Bassins, des Cascades et du Sud-Ouest.

Suivant les enquêtes menées dans les régions du programme, la perception des répondants fait ressortir que la zone de couverture n'est pas suffisante. En effet, 56,7 % des avis recueillis trouvent que le programme couvre faiblement les zones à défis sécuritaires et 43,3% estiment que la couverture est pertinente. Ainsi, la majorité des répondants est favorable à l'élargissement de la couverture du PUS-BF afin que d'autres régions puissent en bénéficier.

2.1.3. Performance selon les critères transversaux

Les critères transversaux sont relatifs au genre, à l'inclusion, aux droits humains et à l'environnement.

2.1.3.1. Analyse de la prise en compte du genre, de l'inclusion et des droits humains

Les questions de genre et d'inclusion ont été prises en compte dans le cadre du PUS-BF. En effet, les interventions du programme ont concerné directement les femmes à travers le développement d'Activités génératrices de revenus (AGR), l'octroi de microcrédits et dans les sensibilisations ou la prise en charge des Violences basées sur le genre (VBG). En outre, les constructions réalisées ont pris en compte l'accès des personnes à mobilité réduite à travers les réalisations de rampes d'accès.

Les actions de prise en charge des urgences humanitaires et sociales entreprises dans le cadre du programme participent de l'inclusion et de la protection des PDI, mais aussi des populations hôtes vulnérables.

La question des droits humains est primordiale dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Dans la mise en œuvre du programme, les Forces de défense et de sécurité (FDS) ainsi que les Volontaires pour la défense de la patrie (VDP) ont bénéficié de sessions de renforcement des capacités sur cette thématique. La prise en compte du genre, des personnes marginalisées et des droits humains par le PUS-BF est confirmée par 97,0% des acteurs régionaux enquêtés.

2.1.3.2. Analyse de la prise en compte de l'environnement

Les préoccupations environnementales sont prises en compte dans la mise en œuvre du programme à travers les acteurs de mise en œuvre (les services techniques en charge de l'environnement, les projets et programmes de la MAP du PUS-BF, etc.). Elle s'est matérialisée par les études de faisabilité, Plans de gestion environnementale et sociale (PGES), etc.

2.2. ANALYSE DES CHANGEMENTS INDUITS PAR LE PROGRAMME

Le cadre logique du PUS-BF fait ressortir neuf (09) effets attendus et qui concourent à l'atteinte de l'impact attendu du programme. L'analyse des changements induits par le programme s'est faite en suivant l'évolution des niveaux des indicateurs sur la période 2017-2022.

2.2.1. Analyse de l'accès des populations cibles à l'éducation

L'indicateur du changement induit par le programme dans ce domaine est le taux brut de scolarisation (TBS) dans les six (06) régions de la zone couverte. Ce taux connaît une évolution baissière sur la période de 2017 à 2022 d'une manière générale. A l'exception de la région du Centre-Est, la baisse est assez importante dans les 5 autres régions du programme. , Toutefois, la Boucle du Mouhoun et le Centre-Est connaissent une évolution erratique. En effet, le TBS de la Boucle du Mouhoun est passé de 85,2% en 2017/2018 à 86,9% en 2018/2019 puis de 78,4% en 2019/2020 à 80,7% en 2020/2021. Quant au Centre-Est, il a connu un rebond en 2021/2022 avec un TBS de 86,4 % contre 83,6% en 2020/21. Cette situation s'expliquerait par la fermeture des établissements d'enseignement consécutive à la crise sécuritaire et le mouvement des populations vers ces zones de repli. La situation aurait été moins reluisante n'eut été l'impact de la mise en œuvre par le gouvernement de la stratégie de l'éducation en situation d'urgence.

Tableau 4: évolution du TBS de 2017 à 2022

EFFET 1 : l'accès des populations cibles à l'éducation est amélioré	Taux brut de scolarisation (TBS)							variation
	Régions	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	
Boucle du Mouhoun	85,2	86,9	78,4	80,7	75,3	43,1	42,1	
Centre Est	91,7	87,9	85,8	83,6	86,4	75,9	5,3	
Centre Nord	84,8	84,4	69,9	77,8	71,4	50,9	33,9	
Est	63,8	60,5	55,4	49,4	33,7	22,6	41,2	
Nord	112,3	109,3	108,0	106,0	97,6	83,1	29,2	
Sahel	53,4	27,3	24,5	20,3	23,2	17,5	35,8	

Source : annuaires statistiques du MENAPLN, 2023.

Pour induire le changement, le programme a favorisé la construction de nouvelles salles de classes, l'adoption d'une approche d'éducation en situation d'urgence, la formation de 6 742 enseignants et la formation de d'encadreurs et d'enseignants sur l'appui psychosocial des apprenants, l'acquisition et la remise de postes radios et téléviseurs, de téléphones portables Android, ainsi que de divers matériels d'apprentissage aux élèves des localités touchées par la crise, la résorption des écoles sous paillote, la normalisation de certaines écoles. Ces différentes actions ont permis de renforcer les acquis dans ce secteur.

2.2.2. Analyse de l'accès aux services de santé de qualité

Deux indicateurs avaient été retenus pour mesurer les changements induits en matière de santé par la mise en œuvre du programme. Il s'agit (i) du rayon moyen d'action théorique et (ii) du taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes.

Le rayon moyen d'action théorique (RMAT) mesure la distance moyenne parcourue par la population pour accéder à une formation sanitaire de base, il est passé de 7,2 Km en 2017 à 6,7 Km en 2022 dans les zones d'intervention du PUS-BF soit une réduction de 0,5 Km.

De façon détaillée, l'indicateur se présente comme suit : Dans la région du Sahel, il est passé de 10,5 Km en 2017 à 9,6 Km en 2022 ; à l'Est, il est passé de 10,2 Km en 2017 à 9 Km en 2022 ; dans le Centre-Nord, il est passé de 6,3 Km en 2017 à 5,8 Km en 2022 et de 4,9 km à 4,6 km dans le Nord.

D'une manière générale l'indicateur affiche une bonne progression au fil des années. Cela s'expliquerait par les efforts soutenus de l'Etat dans la construction et l'opérationnalisation de nouvelles formations sanitaires. En plus de cette bonne progression du RMAT, la proportion de population vivant à plus de 10 km d'une formation sanitaire de référence connaît aussi bonne progression passant de 27,4% en 2017 à 23,5% en 2022.

Concernant le Taux de mortalité maternelle (TMM) pour 100 000 naissances vivantes, l'équipe d'évaluation n'a pas pu obtenir son évolution sur la période d'évaluation. Le taux de décès maternel intra hospitalière pour 100 000 parturientes a alors été utilisé en lieu et place.

Il est ressorti, selon les données fournies par la Direction générale des études et des statistiques du Ministère en charge de la santé, que le taux de décès maternel intra hospitalière pour 100 000 parturientes est passé de 106,6 en 2017 à 123,1 en 2022 soit une hausse de 16,5. La région du Sahel enregistre les taux les plus élevés avec une évolution en dents de scies passant de 255,4 en 2017 à 523,9 en 2022.

Beaucoup d'efforts ont été réalisés ces dernières années pour réduire la mortalité intra hospitalière maternelle. Ce sont entre autres la mise en place de la gratuité des soins en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 5 ans, la formation du personnel en Soins obstétricaux néonataux d'urgence (SONU) de base et SONU complets et la Consultation prénatale (CPN) recentrée. Toutefois des difficultés persistent à savoir les ruptures en intrants, les retards dans les remboursements et/ou remboursements partiels des ressources de la gratuité des soins. A cela s'ajoutent la fermeture de certaines formations sanitaires dans la zone de couverture du programme et les difficultés d'approvisionnement des structures en produits de santé du fait de l'insécurité.

Tableau 5: évolution du RMAT et du Taux de décès maternel intra hospitalière pour 100 000 parturientes de 2017 à 2021

Effet attendu	Indicateurs	Val. 2017	2018	2019	2020	2021	2022
EFFET 2 : l'accès aux services de santé de qualité est amélioré	Rayon moyen d'action théorique	7,2	7,1	7	6,9	6,7	6,7
	Taux de décès maternel intra hospitalière pour 100 000 parturientes	106,6	106,1	ND	124,6	136,3	123,1
	Proportion de population vivant à 10 km et plus de la Formation Sanitaire de référence	27,4	26,7	26,3	25,1	22,6	23,5

Source : DGD, octobre 2023, à partir des données des annuaires statistiques du ministère en charge de la santé

Pour contribuer au changement, le PUS-BF a réalisé, selon le rapport consolidé 2017-2021 du PUS-BF, à travers le Ministère en charge de la santé, le recrutement et l'affectation de 8 583 agents de santé toute catégorie confondue, répartis comme suit dans les régions d'intervention du PUS-BF : 1 499 dans la région de la Boucle du Mouhoun, 1 323 dans la région du Centre-Nord, 1 385 dans la région du Centre-Est, 1 456 dans la région de l'Est, 1 640 dans la région du Nord et 1 280 agents dans la région du Sahel ; l'acquisition de 300 ambulances au profit des communes ; la construction de 25 CSPS, la normalisation de 56 et 03 centres médicaux, l'extension du centre médical urbain de Dori, la construction de 07 dépôts MEG, etc.

2.2.3. Analyse de l'accès des ménages à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité

Trois (03) indicateurs ont été identifiés pour mesurer l'accès des ménages à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité. Il s'agit du (i) taux d'accès à l'eau potable, du (ii) taux d'assainissement et (iii) la distance linéaire (en kilomètre) de canaux primaires d'assainissement réalisés

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 66,2% en 2017 à 69,6% en 2022, soit en progression de 3,4 points de pourcentage. Cette hausse s'expliquerait par la réalisation d'ouvrages d'accès à l'eau potable. Comme illustration, dans les régions du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun, le taux est passé respectivement de 74,5% à 79,2% et de 64% à 70,5% entre 2017 et 2022.

Le taux d'accès à l'assainissement en milieu rural est passé de 15,1% en 2017 à 21,9% en 2022, soit une hausse de 6,8 points de pourcentage. Cette amélioration pourrait s'expliquer par la quantité importante d'ouvrages d'assainissement réalisés sur la période dans la zone d'intervention du programme. Les évolutions remarquables ont eu lieu dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun où le taux est passé respectivement de 12,4% à 21,8%, de 13,8% à 17,1% et de 16,4% à 26,7% sur la période 2017-2022.

Les données sur l'indicateur « distance linéaire (en kilomètre) de canaux primaires d'assainissement réalisés ne sont pas disponibles.

Le tableau suivant montre l'évolution des indicateurs de 2017 à 2022.

Tableau 6: évolution du taux d'accès à l'eau potable, du taux d'assainissement

Effet attendu	Indicateurs	Val. 2017	2018	2019	2020	2021	2022
EFFET 3 : l'accès des ménages à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est amélioré	Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (%)	66,2	67,3	68,4	69,5	69,5	69,6
	Taux d'accès à l'assainissement en milieu rural (%)	15,1	16,4	17,6	19,9	21,0	21,9

Source : DGD, octobre 2023, à partir des données de l'inventaire National des ouvrages (INO) du ministère en charge de l'eau et de l'assainissement.

Les bonnes performances du PUS-BF en matière d'accès à l'eau potable, à l'assainissement sont imputables aux importantes réalisations des acteurs de mise en œuvre avec 965 forages neufs, 38 AEPS neuves et 14 590 latrines familiales réalisés sur la période 2017-2020 selon les données du rapport consolidé 2017-2021.

2.2.4. Analyse des capacités de créations d'emploi et d'appuis aux initiatives des jeunes et des femmes

Les indicateurs relatifs à cet effet attendus sont (i) le nombre d'emplois créés au profit des jeunes et des femmes et le (ii) le taux d'insertion des jeunes garçons et filles formés aux métiers.

Le nombre d'emplois créés sur la période 2017-2021 est de 16.470 soit une moyenne annuelle de 3.294.

Cette performance du programme est imputable aux actions des acteurs de mise en œuvre, à travers les réalisations suivantes : (i) le financement de 547 des projets des jeunes, des femmes et des acteurs de l'économie informelle ; (ii) la sensibilisation de 1852 jeunes en entrepreneuriat ; (iii) la formation de 320 jeunes dans le cadre de l'opération de permis de conduire et du renforcement des capacités de 980 jeunes en technique de recherche d'emploi ; (iv) la mise en position de stage d'initiation ou de pré emploi de 115 jeunes diplômés et (v) la formation de 300 acteurs de l'économie informelle à la formalisation et en gestion d'entreprise et du recrutement de 447 volontaires et leur placement sur les chantiers de développement.

Les informations sur le taux d'insertion des jeunes garçons et filles formés aux métiers ne sont pas disponibles sur la période 2017-2022. Toutefois, une étude sur l'insertion professionnelle des sortants des centres de formation professionnelle du MSJE réalisée par l'Observatoire national de l'emploi et de la formation en décembre 2022 montre que le taux d'insertion professionnelle global des sortants de 2019 des Centres de Formation Professionnelle sous tutelle technique du MSJE était de 50,6%.

Le tableau suivant montre l'évolution du nombre d'emplois créés au profit des jeunes et des femmes de 2017 à 2022.

Tableau 7: évolution du nombre d'emplois créés au profit des jeunes et des femmes et du taux d'insertion des jeunes garçons et filles formés aux métiers de 2017 à 2022

Effet attendu	Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
EFFET 4 : Les capacités de créations d'emploi et d'appuis aux initiatives des jeunes et des femmes sont accrues	Nombre d'emplois créés au profit des jeunes et des femmes	3196	2234	2360	6137	2543	ND	16470

Source : DGD, octobre 2023, à partir des données des annuaires statistiques du ministère en charge de l'emploi

2.2.5. Analyse des infrastructures de soutien

Trois (03) indicateurs sont prévus pour prendre en compte les infrastructures de soutien. Il s'agit du nombre d'infrastructures marchandes construites, du nombre de kilomètres de routes bitumées, aménagées et/ou entretenues et du taux de couverture électrique dans la zone de couverture.

Selon le rapport consolidé 2017-2021 du PUS-BF, en termes d'infrastructures marchandes construites, le programme a réalisé 700 boutiques de rue sur la période 2017-2020 dont 100 dans la région du Centre-Nord, 350 dans le Sahel et 250 dans la Boucle du Mouhoun. Aussi, 23 marchés à bétail ont été réalisés sur la période 2017-2020.

Pour ce qui est du linéaire de routes bitumées, aménagées et/ou entretenues, 127 km de routes bitumées ont été réalisés sur la période 2017-2020 dans les régions du Centre-Nord, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun. En outre des chantiers de bitumage de routes sont à l'arrêt pour des raisons d'insécurité. Il s'agit des routes Dori-Gorom-Gorom (20 km réalisés sur 55), Fada-Bogandé (26 km sur 129), Tougan-Lanfiera-Di (11 Km sur 63). Aussi, 157 km de routes aménagées ont été réalisés dans les régions du Sahel, de l'Est et de la Boucle du Mouhoun sur la même période.

Tableau 8: Réseau de routes aménagées ou bitumées par région de 2017 à 2022

Régions	Indicateurs	Observations	Financement
Sahel	106,97 km de pistes aménagées	Pistes PUS	Etat
Centre-Nord	16 km de routes bitumées	Kongoussi-Yargo	BADEA
Est	-70 km de routes bitumées ; -25 km de pistes aménagées.	Kantchari-Diapaga et des pistes à Tansarga et Diapaga	BID et Etat
Boucle du Mouhoun	-41 km de routes bitumées. -25 km de pistes rurales.	Toma-Tougan et des pistes rurales à Toma et Tougan	BOAD
Centre Nord, Est, Boucle du Mouhoun, Centre Est et Nord	313, 95 km de routes entretenues	Travaux d'Entretien périodique	Etat, BOAD

Source : DGD, octobre 2023, à partir des données collectées après de la DGESS du Ministère en charge des infrastructures

Quant au taux de couverture électrique, il a connu une amélioration, passant de 24,8% en 2017 à 35,9% en 2022 dans la zone du PUS-BF.

Tableau 9 : Evolution du taux de couverture électrique par région de 2017 à 2022

Région/année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Boucle du Mouhoun	19,9	28,2	35,8	37,4	39,4	42,2
Centre-Est	39,5	38,4	44,2	44,7	47,2	47,9
Centre-Nord	16,1	22,8	28,2	28,5	29,5	29,7
Est	23,3	16,5	23	23,6	24	24,2
Nord	29,4	28,2	38,3	39,1	40,3	40,7
Sahel	20,8	18,6	30	30,4	30,4	30,4
Zone PUS-BF	24,8	25,5	33,3	34,0	35,1	35,9

Source : DGD, octobre 2023, à partir des données des annuaires statistiques du ministère en charge de l'énergie

2.2.6. Analyse des capacités opérationnelles des circonscriptions administratives

Pour apprécier les capacités opérationnelles des circonscriptions administratives, deux (02) indicateurs notamment le nombre de préfectures construites et/ou réhabilitées et la proportion de circonscriptions administratives disposant d'un kit minimum en matériel informatique ont été définis.

Selon le rapport consolidé 2017-2021 du PUS-BF, au cours de la période, le programme a favorisé la construction de 11 préfectures (Solhan, Titabé, Mansila, Bahn, Tin-Akoff, Oursi, Markoye, Déou, Seytenga, Dori, Pobé Mengao), de 12 résidences de Préfets (Sebba, Oursi, Thiou, Bahn, Tin-Akoff, Kelbo, Oursi, Markoye, Déou, Seytenga, Diguel, Djibo) et de la résidence du Secrétaire général de province du Séno (Dori), la réhabilitation de 9 préfectures et résidences (Dori, Tongomaël, Koutougou, Baraboulé, Kelbo, Diguel, Nassoumbou, Pobé-Mengao, Thiou) et la réfection de la résidence du Haut- Commissaire de Djibo. La plupart de ces préfectures et des résidences des préfets ont été clôturées avec barbelé pour sécuriser le personnel des circonscriptions administratives.

Les informations sur la dotation en kits minimums de matériel informatique ne sont pas disponibles.

2.2.7. Analyse de la fonctionnalité des cadres de concertation

Pour analyser la fonctionnalité à tous les niveaux des cadres de concertation, quatre (04) indicateurs ont été définis : le nombre des sessions statutaires du Conseil d'orientation stratégique (COS) tenues, le nombre de sessions de Cadres de concertation régionaux (CCR) tenues, le nombre de sessions de Cadres de concertations provinciaux (CCP) tenues et le nombre de session de Cadres de concertation communaux (CCCo) tenues.

Sur la période 2017-2022, 11 sessions statutaires du COS se sont tenues sur 20 sessions prévues, soit un taux de réalisation de 55,0%. Concernant les sessions du Cadre de concertation régional (CCR), 27 sessions ont été tenues sur la période 2017-2022, sur 82 sessions prévues, soit un taux de réalisation de 32,9%.

Sur la période, une (01) session de CCP (Province du Loroum) a été tenue et aucune session de CCCo n'a été tenue.

Le tableau ci-dessous montre le niveau de fonctionnalité des cadres de concertation du programme de 2017 à 2022.

Tableau 10: niveau de fonctionnalité des cadres de concertation du PUS-BF de 2017 à 2022

Effet attendu	Indicateurs (Nombre de sessions statutaires tenues)		201	201	201	202	202	202	Total 2017-2022
			7	8	9	0	1	2	
EFFET 7 : Les cadres de concertation à tous les niveaux sont fonctionnels	COS	réalisation	2	3	2	2	2	0	11
		cible	2	4	4	4	4	2	20
		Taux (%)	100,0	75,0	50,0	50,0	50,0	0,0	55,0
	CCR	réalisation	0	3	6	6	6	6	27
		cible	2	4	4	24	24	24	82
		Taux (%)	0,0	75,0	150,0	25,0	25,0	25,0	32,9
	CCP	réalisation	0	0	1	0	0	0	1
		cible	24	24	72	72	72	72	336
		Taux (%)	0,0	0,0	1,4	0,0	0,0	0,0	0,3
	CCCo	réalisation	0	0	0	0	0	0	0
		cible	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
		Taux (%)	0	0	0	0	0	0	0

Source : DGD, octobre 2023

Ces proportions de sessions de cadres de concertation tenues sont largement en deçà à ce qui était prévu pour assurer le fonctionnement normal conformément aux textes. Cette contre-performance s'expliquerait par la lourdeur du montage institutionnel du programme couplée au manque de ressources financières pour assurer la tenue régulière des sessions aux niveaux national et déconcentré.

2.2.8. Analyse du système d'état civil

Pour analyser le système d'état civil, deux (02) indicateurs ont été définis. Ce sont : (i) le nombre de mairies disposant d'un service d'état civil fonctionnel et (ii) le nombre de Kits informatiques mis à la disposition des services d'état civil.

Les informations relatives à ces indicateurs ne sont pas disponibles. Toutefois, au cours de la période 2017-2022, pour accompagner les mairies dans leur fonctionnement, le PUS-BF à travers ses acteurs de mise en œuvre a contribué dans les dotations de véhicules, de matériels informatiques et de mobiliers de bureau à plusieurs mairies dans les régions du PUS-BF ce qui a contribué à améliorer les services d'état civil.

2.2.9. Analyse des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité

Pour analyser les capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité, un seul indicateur à savoir le taux de maillage en service de sécurité a été retenu. Le taux de maillage sécuritaire désigne la proportion des communes qui disposent d'au moins un service de sécurité. L'analyse s'est faite également en comparant le niveau de l'indicateur dans la zone couverte par le PUS-BF avec la situation du même indicateur hors de la zone de couverture.

En termes d'effets induits du programme sur les capacités des FDS, on note un taux de maillage sécuritaire sans les services fermés de 71,4 %² pour la zone de couverture du programme et en particulier un taux de 92,4% pour le Sahel en 2022, qui est le taux de maillage sécuritaire le plus élevé de la zone du PUS-BF. Ces taux sont supérieurs au taux de maillage du territoire national qui est de 69,23%. Cette performance traduit les efforts fournis par les acteurs de mise en œuvre du programme dans le renforcement des capacités des FDS dans la zone de couverture.

En effet, le PUS-BF a contribué à la construction de Commissariats de police de district (CPD), la reconstruction de Brigade territoriale (BT), la reconstruction de Direction Provinciale de la Police Nationale (DPPN), la construction de BT, la construction des clôtures de BT, la réhabilitation de CPD, l'acquisition de moyens roulants et de matériels de protection, l'acquisition de matériels et mobiliers de bureau, de matériels informatiques au profit des services de sécurité (police et gendarmerie) de toutes les régions du PUS-BF.

2.3. ANALYSE DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROGRAMME

Le PUS-BF en plus d'être un outil de mitigation des risques sécuritaires et de mise en œuvre du PNDES constitue un instrument de plaidoyer et de mobilisation des ressources. Aussi, des mesures d'accompagnement ont été prévues pour une mise en œuvre réussie du programme. La présente session analyse la mobilisation des ressources ainsi que les mesures d'accompagnement.

2.3.1. Analyse de la mobilisation des ressources

Le PUS-BF, bien qu'étant une initiative endogène principalement portée par l'Etat, a bénéficié de l'accompagnement de plusieurs partenaires techniques et financiers qui ont apporté leurs contributions dans la résolution de la crise, dans des domaines en lien avec les axes d'intervention du programme. L'analyse de la mobilisation des ressources est faite à travers l'analyse de la contribution de l'Etat et des partenaires dans la mise en œuvre du programme.

2.3.1.1. Analyse de la contribution de l'Etat

Les ressources propres ont constitué la principale source de financement du PUS-BF sur la période 2017-2022. La capitalisation des dépenses effectuées fait ressortir un montant de 529 845 244 729 FCFA dont 500 613 914 558 FCFA pour le compte des ministères, soit 94,5% et 29 231 330 171 FCFA au niveau des collectivités territoriales, soit 5,5%. La contribution de l'Etat et de ses démembrements à la mise en œuvre du PUS-BF sur la période se présente comme suit :

Tableau 11: Situation des ressources propres dans la mise en œuvre du PUS-BF de 2017 à 2022

Année	Ministères		Collectivités territoriales		Total
	Montant FCFA	Pourcentage	Montant FCFA	Pourcentage	Montant FCFA
2017	31 498 173	100,00%	0	0,00%	31 498 173
2018	4 706 552 667	100,00%	0	0,00%	4 706 552 667
2019	63 428 872 326	100,00%	0	0,00%	63 428 872 326
2020	175 171 121 708	100,00%	0	0,00%	175 171 121 708
2021	193 957 748 261	94,90%	10 442 251 739	5,10%	204 400 000 000
2022	63 318 121 423	77,10%	18 789 078 432	22,90%	82 107 199 855
Total	500 613 914 558	94,50%	29 231 330 171	5,50%	529 845 244 729

Source : DGD, octobre 2023

² Calculé à partir de la base de données de la DGESS/MATDS

2.3.1.2. Analyse de la contribution des partenaires techniques et financiers

Six (06) partenaires techniques et financiers ont participé à la mobilisation des ressources du programme. Il s'agit de l'Union européenne (UE), de l'Agence française de développement (AFD), du Système des nations unies (SNU), de la Banque mondiale (BM), de la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA) et de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). Ces financements ont été mobilisés sous forme d'appui budgétaires et d'appuis projets.

Les financements sous formes d'appuis budgétaires ont été mobilisés par l'UE à travers le Fonds fiduciaire d'urgence (FFU) et le 11ème Fonds européen de développement (FED) et par l'Etat français.

La situation de l'ensemble des appuis budgétaires dans le cadre du PUS-BF 2018-2020 a été résumée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 12: Appuis budgétaires reçus dans le cadre du PUS-BF 2018-2020

Année	Libellé	Prévision en FCFA	Montant décaissé en FCFA	Taux de décaissement (%)
2018	Appui budgétaire pour le financement du PUS Initial	32 141 893 000	29 681 965 040	92,4
2019	Appui budgétaire pour le financement du PUS	16 398 925 000	16 379 019 506	99,9
	ABG Trésor français	6 559 570 000	6 559 570 000	100,0
	Prêt de soutien budgétaire	19 678 710 000	19 678 710 000	100,0
2020	Appui budgétaire pour le financement du PUS Initial	16 398 925 000	11 971 191 636	73,0
TOTAL		91 178 023 000	84 270 456 182	92,4

Source : DGDT, octobre 2023, à partir des données de la DGCOOP

Les financements sous formes d'appuis projets enregistrés dans le cadre du PUS-BF à hauteur 386,284 milliards FCFA ont été mobilisés par quatre (04) partenaires : la Banque mondiale, la Banque arabe pour le développement économique de l'Afrique (BADEA), l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et le Fonds du Secrétaire Général des Nations Unies pour la consolidation de la Paix (UNPBF).

Tableau 13: Appuis projets reçus dans le cadre du PUS-BF 2018-2020

N°	Sources	Domaines	Montant (en milliards F.CFA)
1	Banque mondiale	Mise en œuvre de la MAP du PUS-BF : PUDTR (292,314 milliards de FCFA) et du PCRSS (82,5 milliards de FCFA).	374,814
2	BADEA	Eau potable (forages neufs), électrification (kits solaires), marchés communaux (constructions de hangars)	0,25
3	UEMOA	Appui à la mise en œuvre du PUS-BF (acquisition des équipements au profit des forces de sécurité, coordination et	1

N°	Sources	Domaines	Montant (en milliards F.CFA)
		le suivi du PUS-BF, tenue régulière des cadres de concertation au niveau régional)	
4	Système des Nations Unies	Projets PBF et projet UNOP	10,22
TOTAL			386,284

Source : DGDT, rapport consolidé du PUS-BF sur la période 2017-2020, novembre 2021

Au titre des ressources extérieures, ce sont au total 470,544 milliards qui ont été mobilisés sur la période 2017-2022, soit 84,270 milliards F.CFA au titre des appuis budgétaires et 386,284 milliards de F.CFA pour les appuis projets.

Tableau 14: Synthèse de la mobilisation des ressources auprès des PTF

N°	Type de financement	Montant (en milliards F.CFA)	Taux
1	Appuis budgétaires	84,270	17,91%
2	Appuis projets	386,284	82,09%
TOTAL		470,544	100,00%

Source : DGDT, décembre 2023

En somme, en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du programme, la contribution de l'état s'élève à 529,85 milliards soit 53% du montant total mobilisé et celle des partenaires (appuis budgétaires et appuis projets) au PUS-BF à 470,54 milliards de FCFA soit 47%. Ce niveau de contribution des partenaires traduit le bon niveau de dialogue politique entre l'Etat et ses partenaires.

2.3.2. Analyse des mesures d'accompagnement du programme

Pour une mise en œuvre réussie du programme, des mesures d'accompagnement étaient prévues dans le document du programme. Elles sont relatives à la sauvegarde des crédits budgétaires affectés au programme, à la réaffectation des ressources au profit du programme et à la passation des marchés publics.

2.3.2.1. Sauvegarde des crédits budgétaires

La sauvegarde des crédits budgétaires affectés au programme vise à sécuriser dans le budget de l'Etat les lignes budgétaires des ministères affectées à la mise en oeuvre des actions du programme. Aussi, ces ressources devraient-elles toujours être sauvegardées, malgré les différents réaménagements budgétaires opérés par les départements ministériels au cours de l'exécution des budgets. Il en de même pour les régulations budgétaires qui devraient épargner autant que possible les lignes budgétaires des ministères affectées aux activités du PUS-BF.

Sur la période de mise en œuvre du programme, tous les acteurs ministériels ont été confrontés à des régulations budgétaires entravant ainsi l'exécution de certaines de leurs actions contenues dans le PTAB du programme. Par exemple, toutes les actions programmées par le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation (MATD) dans le budget de l'Etat, gestion 2020 ont été régulées en 2020. En outre, la mesure relative à la sauvegarde des crédits n'a pas été totalement appliquée au profit des acteurs ministériels. En effet, il ressort des rapports annuels du PUS-BF que les régulations budgétaires ont concerné aussi les crédits alloués à la mise en œuvre du programme dans les ministères.

2.3.2.2. Réaffectation des crédits budgétaires au profit du programme

Pour la réaffectation des ressources au profit du programme, il s'agissait pour les ministères de mise en œuvre du PUS-BF de conduire une revue à mi-parcours sectorielle du budget et des Plans de passation des marchés (PPM) en vue de dégager des ressources complémentaires pour le financement des activités du PUS-BF. Une autre source d'alimentation du programme proviendrait des ressources dégagées à partir de la revue à mi-parcours des budgets programmes de ces mêmes ministères.

Au cours de la période, les réaffectations de crédits budgétaires n'ont pas pu dégager des ressources complémentaires pour les actions du PUS-BF au niveau des acteurs ministériels. En effet, il ressort des rapports annuels du PUS-BF que les revues à mi-parcours sectorielles du budget et des Plans de passation des marchés (PPM) n'ont pas permis de dégager des ressources complémentaires.

2.3.2.3. Allègement de procédures de passation des marchés publics

Concernant les mesures relatives à la passation des marchés publics, elles ont été prises depuis 2017 pour accélérer la mise en œuvre des activités du fait de la spécificité du programme qui s'inscrit dans l'urgence. Il s'agissait des mesures pour alléger les procédures de passation des marchés dans le cadre de l'exécution des budgets des acteurs du PUS-BF par des procédures exceptionnelles (entente directe). Dans ce sens, de 2017 à 2021, cinq (05) décrets ont été pris pour permettre la mise en œuvre de cette mesure assortie d'un arrêté d'application du ministre en charge des finances qui fixe la liste des investissements concernés. A partir de 2021, il y'a eu l'adoption du décret n°2022-0009/PRES/MEFP du 20 janvier 2022 portant allègement des mesures relatives à la passation, à l'exécution, à la réception et au paiement des marchés publics et des délégations de service public dans le cadre de la mise en œuvre du PUS-BF pour une période de 03 ans. En plus de l'allègement de la procédure de passation des marchés publics, le nouveau décret prend en compte les modalités d'exécution, de réception et de paiement des marchés publics et des délégations de service public dans les zones difficiles d'accès du programme.

Sur la période, les mesures d'allègement des procédures de passation des marchés publics ont permis de réduire théoriquement les délais de passation. La prise des mesures spécifiques en matière de passation de marchés au profit des acteurs de mise en œuvre du PUS-BF a été une décision idoine pour la réponse attendue dans la zone d'intervention. Malgré ces mesures, certaines difficultés ont demeuré parmi lesquelles le désintérêt de certains prestataires, les reticences des banques à accompagner les prestataires, les difficultés à respecter la mercuriale des prix dans les zones à fort défis sécuritaires.

Des entretiens, il ressort que l'ensemble des acteurs estiment que la prise de la mesure d'allègement des procédures dans le cadre de la passation des marchés publics est salutaire malgré la prise tardive des décrets et des arrêtés d'allègement aux premières années de mise en œuvre du programme.

2.4. ENSEIGNEMENTS TIRES

Au terme de l'évaluation, des enseignements en termes de bonnes pratiques et d'insuffisances constatées ont été tirés.

2.4.1. Bonnes pratiques

Dans le cadre de la mise en œuvre du PUS-BF, des leçons peuvent être tirées des expériences de l'exécution du programme et également de la revue documentaire et des entretiens effectués sur le terrain avec les différents acteurs. Ces bonnes pratiques qui sont des expériences de réussite sont relatives à : (i) la spécificité de l'approche du PUS-BF, (ii) le recours aux associations spécialisées et aux entreprises locales comme alternative pour la réalisation de certaines activités dans les zones à forts défis sécuritaires (iii) la prise de mesure pour accompagner la mise en œuvre du programme, (iv) la flexibilité et l'adaptation dans la mise en œuvre des actions du programme.

2.4.1.1. La spécificité de l'approche du PUS-BF

Le PUS-BF est bâtie sur une approche territorialisée c'est-à-dire sur une partie du territoire national en y apportant une réponse spécifique et une concentration de moyens importants. En effet, la mise en œuvre du PUS-BF permet de déconcentrer les investissements des ministères au profit des régions du programme. La problématique sécuritaire étant par essence multidimensionnelle, elle requiert de fédérer les efforts des divers acteurs concernés et d'harmoniser les positions dans un cadre coordonné et de manière pragmatique. L'utilisation du quadruple nexus à savoir l'humanitaire, la sécurité, le développement et la consolidation de la paix qui a alors permis aux différents acteurs d'apporter des réponses holistiques, coordonnées et complémentaires aux problématiques posées dans la zone d'intervention.

Partant de l'appréhension de cette problématique traduite par le sentiment d'exclusion, de pauvreté et de déficits en matière d'offre de services publics constituant un terreau fertile au développement de l'insécurité, et de la nécessité d'adjoindre à la réponse militaire, des actions de développement, d'urgence et de résilience des populations, le gouvernement du Burkina Faso a décidé de mettre en place le PUS-BF, qui en plus d'être un programme de développement s'apparente à une « stratégie d'intervention ». Cette approche a servi de modèle pour toutes les localités fortement touchées par les attaques terroristes. Toutes choses qui entrent en droite ligne des propositions faites par les chercheurs à savoir que la lutte contre le terrorisme ne peut être désolidarisée de la lutte pour le développement socioéconomique et contre les inégalités sociales. Selon Gérard TARBANGDO (2021 : 108), « Les politiques de développement tiennent une place centrale dans les efforts de rétablissement de la paix et de la stabilité dans la sous-région. Les investissements économiques sont indispensables pour atténuer les tensions liées à l'absence d'amélioration des conditions de vie, au sentiment d'exclusion et à l'inégal accès aux ressources ».

2.4.1.2. Le recours aux associations spécialisées et aux entreprises locales

Le recours aux associations spécialisées et aux entreprises locales pour la réalisation de certaines activités dans des zones à forts défis sécuritaires a été une approche viable et bénéfique à plusieurs égards. En effet, ces structures locales ont une meilleure connaissance de la localité, de ses défis et de ses particularités et sont mieux placées pour se déplacer dans des zones complexes sur le plan sécuritaire, car elles comprennent les dynamiques locales, le jeu des acteurs et leur degré d'implication. Aussi, le fait de contracter avec des structures locales contribue à renforcer les liens avec les communautés locales, au développement des compétences et de l'expertise locales et favorise une plus grande acceptation des projets d'infrastructures tout en réduisant les tensions ou les conflits liés aux interventions.

Cette approche de partenariat entre le PUS-BF et les structures locales a permis des supervisions et des suivis adéquats de la mise en œuvre des actions dans les localités à forts défis sécuritaires pour garantir l'atteinte des objectifs de développement.

2.4.1.3. La prise de mesure d'allègement des procédures des marchés publics

La prise des mesures d'allègement dans la contractualisation, l'exécution, la réception et le paiement des marchés publics et des délégations de service public a permis de réduire considérablement les délais d'exécution des marchés publics comme sus-mentionné et d'atteindre des niveaux d'exécution assez satisfaisants tout au long du programme.

2.4.1.4. La flexibilité et l'adaptation dans la mise en œuvre des actions du programme

En adoptant comme principe, la flexibilité dans la mise en œuvre du programme, cela a permis de s'adapter aux changements, aux défis imprévus et aux évolutions des besoins. Cette approche a augmenté les chances de réussite des actions du PUS-BF et s'est traduite au niveau de la planification et de l'exécution par des ajustements pour tenir compte de l'évolution du contexte sécuritaire sur le terrain.

2.4.2. Insuffisances constatées

Dans la mise en œuvre du PUS-BF sur la période 2017-2022, des insuffisances sensibles ont été constatées au nombre desquelles (i) la non-actualisation du cadre logique du programme, (ii) l'inexistence d'un cadre de mesure de résultat, (iii) la faible appropriation du programme par les acteurs, (iv) la faiblesse de la communication, (v) l'absence d'autonomie de gestion du programme, (vi) la faible synergie d'action avec certains PTF et (vii) les coûts élevés des frais de gestion

2.4.2.1. La non-actualisation du cadre logique du programme

Le cadre logique du PUS-BF de la phase 2017-2019 a constitué l'unique logique d'intervention sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du programme en dépit des changements importants dans le document de projet en 2019 et en 2022 pour se conformer à l'évolution du contexte sécuritaire. Cet outil représentatif du programme, devrait s'adapter à ces changements en termes d'objectif, de champ d'intervention, d'indicateurs, d'hypothèses et de risques ainsi que les mesures de mitigation.

2.4.2.2. L'inexistence d'un cadre de mesure de résultat

Le document de programme ne dispose pas d'un cadre de mesure de résultat, outil qui permet de mesurer l'évolution du programme vers l'atteinte des résultats escomptés. Cette absence de cadre de mesure n'a pas permis un meilleur suivi des indicateurs et a constitué une difficulté majeure pour la présente évaluation du programme.

2.4.2.3. La faible appropriation du programme par les acteurs

L'implication des parties prenantes est un élément essentiel afin de garantir leur soutien, leur compréhension, la redevabilité pour la réussite du PUS-BF. Au début de la mise en œuvre du programme, ce volet n'a pas été bien perçu par certains acteurs au regard de sa spécificité et de l'urgence pour répondre aux préoccupations des populations.

En plus, l'approche du PUS-BF n'a pas été bien comprise par certains acteurs de mise en œuvre, toute chose qui a réduit l'appropriation au niveau de la planification, de la budgétisation et de la réédition des comptes.

2.4.2.4. La faiblesse de la communication

L'absence d'un plan de communication du programme sur toute sa durée n'a pas permis de développer des activités de communication pour plus de visibilité de ses actions. Les populations des zones d'intervention du PUS-BF n'ont pas une bonne connaissance de ses interventions.

2.4.2.5. L'absence d'autonomie de gestion du programme

Le manque d'autonomie de gestion de l'unité de coordination n'a pas permis au programme d'avoir plus de marges de manœuvre pour la mise en œuvre ainsi que le suivi des actions du programme sur la période 2017-2022.

2.4.2.6. La faible synergie d'actions avec certains PTF

Pendant la période de mise en œuvre du programme, plusieurs initiatives portées par des PTF nationaux et internationaux ont émergé en soutien au PUS-BF, sans une réelle implication de l'unité de coordination.

Cela a affaibli la coordination de certaines actions dans certaines localités et a réduit la synergie d'action des acteurs à tous les niveaux.

2.4.2.7. Les coûts élevés des frais de gestion des interventions des PTF

La stratégie de faire-faire de certains partenaires au développement avec un partenaire local ou structure locale en leur confiant la mise en œuvre des projets favorise l'appropriation sociale des activités dudit projet et une responsabilisation des différentes parties prenantes. Toutefois, cela entraîne des surcoûts liés aux frais de gestion. En effet, l'on constate que cette stratégie de faire-faire peut à certains égards se situer à deux voire à trois niveaux pour la mise en œuvre des activités. Des sommes importantes sont donc souvent investies avec peu de résultats in fine ; ce qui a joué sur l'efficacité du PUS-BF.

2.5. RECOMMANDATIONS

L'évaluation du PUS-BF sur la période 2017-2022 des enseignements ont été tirés, lesquels ont permis de formuler des recommandations ainsi qu'il suit :

Recommandation 1 : Etendre le programme à l'échelle nationale avec une catégorisation selon le niveau de fragilité pour l'année 2024 et améliorer sa communication

Au regard de la situation globale du pays, il est nécessaire d'étendre le programme pour sa dernière année de mise en œuvre à l'ensemble du pays et de dérouler un plan de communication pour plus de visibilité.

Recommandation 2 : Rationaliser (mettre en œuvre et suivre rigoureusement) l'application des mesures d'allègement

La mesure d'allègement pour la passation des marchés publics a permis de réduire considérablement les délais en vue d'assurer la célérité dans la mise en œuvre des investissements et les différentes acquisitions. Il importe de ce fait que la mesure soit reconduite dans le contexte de résilience et de reconstruction. Cependant, certains acteurs semblent abuser desdites mesures, toute chose qui biaise l'esprit dans lequel elles ont été prises. Il importe donc d'assurer un suivi-contrôle afin de garantir l'application des mesures d'allègement sans abus.

Recommandation 3 : Réorienter le programme vers une stratégie de résilience et de stabilisation des territoires dans le cadre de la reconquête du territoire

La situation actuelle de certaines zones du Burkina requiert la mise en place d'une stratégie adaptée pour permettre aux populations affectées de retrouver ou d'améliorer leur situation socio-économique. Cela devrait se faire par des actions de cohérence ou d'anticipation sur les dynamiques en cours notamment la mise en place de l'Alliance des Etats du Sahel (AES) dans son volet socio-économique, des actions de relèvement des populations et des actions de résilience et de stabilisation. En clair, il s'agira d'élaborer une stratégie nationale de résilience et de stabilisation des territoires et de formuler et mettre en œuvre un programme de résilience, de reconstruction post-conflit et de stabilisation conforme à la réglementation générale des projets et programmes de développement au Burkina Faso des zones reconquises.

CONCLUSION

Le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) est un vaste programme de développement du Gouvernement Burkinabè, mis en place en 2017 avec une spécificité. Il a servi d'outil de prise en charge des défis sécuritaires et ses corollaires humanitaire et socioéconomique. L'objectif global du PUS-BF était de contribuer à la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix au Burkina Faso. De cet objectif global, sont tirés les objectifs spécifiques suivants : (i) renforcer la sécurité et la présence de l'Etat ; (ii) gérer les urgences sociales et humanitaires ; (iii) améliorer la résilience des populations et relancer les économies locales et (iv) promouvoir la cohésion sociale et la paix

La présente évaluation du programme sur la période 2017-2022 révèle en termes de pertinence que l'objectif général du programme qui était de « contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens dans la Région du Sahel » répondait parfaitement à la crise sécuritaire marquée par des attaques terroristes dans cette partie du pays. Aussi, les objectifs spécifiques s'attaquaient aux causes profondes identifiées comme les préoccupations d'ordre socio-économiques non satisfaites des populations qui constituaient un terreau fertile pour le terrorisme, l'enclavement interne et externe de la zone et la faiblesse significative des capacités d'actions de l'Etat et des collectivités territoriales.

De ce fait, 1 084 659 700 911 F CFA mobilisés par l'Etat et ses PTF pour la mise en œuvre du programme ont permis d'atteindre des résultats probants en termes de : (i) renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité (FDS) ; (ii) prise en charge des urgences humanitaires et sociales ; (iii) renforcement de la présence de l'Etat et (iv) la construction des bases de la résilience des populations et des territoires.

En effet, l'analyse des changements induits par les indicateurs du cadre logique révèle que le taux de maillage sécuritaire de la zone de couverture du programme qui est estimé à 69,0% est supérieur à celui de la moyenne nationale estimée à 67% sur la période de l'évaluation. Cependant, suivant l'exacerbation de la situation sécuritaire, exception faite du taux d'accès à l'eau potable, les principaux indicateurs sociaux tels que le taux brut de scolarisation, le rayon moyen d'action théorique et le taux de mortalité maternelle ont connu une dégradation respectivement de 17,3 ; 0,8 Km et 44,9 points.

Par ailleurs, il est retenu comme leçon tirée de l'étude d'évaluation que l'adoption de la mesure d'allègement pour la passation des marchés publics a permis de réduire considérablement les délais en vue d'assurer la célérité dans la mise en œuvre des investissements et les différentes acquisitions. Il importe de ce fait que la mesure soit reconduite dans le contexte de résilience et de reconstruction. Cependant, des mesures de suivi-contrôle doivent être développées, en vue de garantir la qualité des ouvrages et des acquisitions.

Du reste, des efforts considérables ont été certes consentis par l'Etat burkinabè et ses partenaires pour prendre en charge les défis sécuritaires et ses corollaires humanitaires et socio-économiques, mais l'insécurité demeure une réalité pour une grande partie du territoire national.

Pour ce faire, des recommandations ont été formulées parmi lesquelles l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme national de résilience et de stabilisation des zones reconquises à la suite des différentes opérations de sécurisation.

ANNEXES

Annexe 1: Termes de référence de l'évaluation

1. Contexte et justification

Le Burkina Faso connaît depuis 2015 une crise multidimensionnelle qui met à rude épreuve la cohésion sociale, la paix et le développement. Cette crise se manifeste par des conflits communautaires, des attaques à mains armées, des actes terroristes, etc. Le diagnostic des causes profondes de cette situation fait ressortir entre autres l'extrême pauvreté des populations, la gestion conflictuelle des ressources naturelles, le sentiment de délaissement par l'Etat de certaines localités du pays en termes de développement économique et social, etc.

Pour faire face à la crise, le Gouvernement a mis en place le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) en 2017 avec pour objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations et la sécurisation des personnes et des biens. Initialement circonscrit à la région administrative du Sahel et à une partie de celle du Nord, le programme a été étendu à partir de 2019 aux régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est, du Centre-Nord et de l'Est en raison de la détérioration continue de la situation sécuritaire et de l'expansion de l'insécurité vers ces régions. L'objectif global du PUS-BF a également évolué pour s'orienter vers la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix des zones cibles à travers quatre axes stratégiques : (i) le renforcement de la sécurité et de la présence de l'Etat ; (ii) la gestion des urgences sociales et humanitaires ; (iii) l'amélioration de la résilience des populations et la relance de l'économie locale et (iv) la promotion de la cohésion sociale, la consolidation de la paix et la déradicalisation.

Depuis son lancement dans la région du Sahel en août 2017, la mise en œuvre du programme a mobilisé aussi bien les acteurs et structures étatiques que les Partenaires techniques et financiers (PTF) ainsi que les Organisations non gouvernementales (ONG) et associations qui ont à travers les axes entrepris des actions/initiatives pour l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, dans le cadre de l'extension du PUS-BF aux nouvelles régions et avec l'appui des PTF comme le Système des Nations unies (SNU), la Banque mondiale (BM), la Banque africaine de développement (BAD) et l'Union européenne, le Gouvernement a procédé à une Evaluation pour la prévention et la consolidation de la paix (EPCP) dont la première phase a abouti à l'élaboration de la Matrice d'actions prioritaires (MAP) du PUS-BF. L'objectif global de la MAP est d'identifier les priorités urgentes en matière de prévention et de consolidation de la paix dans la zone d'intervention du PUS-BF et les actions pour renforcer la coordination et l'opérationnalisation des activités. La MAP a retenu les axes suivants : (i) renforcer la sécurité et l'état de droit ; (ii) renforcer la fourniture des services sociaux et la prise en charge des urgences humanitaires ; (iii) améliorer la gouvernance administrative et locale et (iv) renforcer la cohésion sociale et la résilience des populations.

L'opérationnalisation de la MAP du PUS-BF s'est traduite par le financement de deux (2) projets par la BM dans le cadre de l'éligibilité du Burkina Faso à l'Allocation pour la prévention et la résilience (PRA). Il s'agit du projet d'urgence de développement territorial et de résilience (PUDTR) d'un coût estimatif de 350 millions de dollars US (192,5 milliards de FCFA) et du Projet communautaire de relance et de stabilisation au Sahel (PCRSS) d'un coût estimatif de 150 millions de dollars US (82,5 milliards de FCFA).

En outre, en appui à la mise en œuvre du PUS-BF, le Burkina Faso bénéficie depuis 2018 d'un appui financier du Fonds de Consolidation de la Paix (PBF) des Nations Unies. Ainsi, au 31 décembre 2022, le PBF a alloué des fonds de subventions d'un montant total de 38,2 millions de \$US, soit environ 25 milliards de FCFA au Burkina Faso pour soutenir plusieurs projets de consolidation de la paix. Les projets

PBF visent à appuyer les efforts du Burkina Faso dans les domaines suivants : (i) l'appui à la réforme du secteur de la sécurité ; (ii) la réconciliation nationale ; (iii) la construction de la confiance entre l'Etat et les populations ; (iv) la gestion pacifique des conflits ; (v) la prévention de l'extrémisme violent et la résilience des populations aux risques de radicalisation.

Malgré toutes ces initiatives, des défis importants en termes de sécurisation du territoire, d'assistance aux personnes affectées par la crise et de promotion de la cohésion sociale et d'un développement durable demeurent, aussi bien dans les régions d'intervention du PUS-BF que dans d'autres régions impactées par la crise sécuritaire.

Dans le but d'approfondir la réflexion sur l'orientation de la prise en charge des défis sécuritaires et de ses conséquences, le Conseil d'orientation stratégique (COS) du PUS-BF qui en est l'organe de pilotage a adopté en sa première session ordinaire 2023, tenue le 16 juin, une recommandation portant sur l'évaluation préliminaire du programme. Cette évaluation permettra d'apprécier les résultats après six (06) années de mise en œuvre, de capitaliser les leçons apprises, de tirer les enseignements nécessaires et de procéder à des réajustements en tenant compte de l'évolution du contexte national et international. Cela permettra d'optimiser l'efficacité et l'impact des futures actions en matière de résilience et de stabilisation face aux conséquences économiques, sociales et humanitaires de la crise sécuritaire. C'est ainsi que les présents termes de références sont élaborés pour la conduite de l'évaluation du PUS-BF.

2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation est d'examiner et d'apprécier les performances et les résultats du PUS-BF sur la période 2017-2022.

Les objectifs spécifiques sont :

- établir le bilan physique et financier de mise en œuvre du programme ;
- mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme ;
- analyser l'efficacité, la pertinence et la cohérence du programme ;
- analyser les premiers effets du programme ;
- analyser la contribution des partenaires (PTF et ONG) à la mise en œuvre du PUS-BF ;
- identifier et évaluer les contraintes et les opportunités observées dans la mise en œuvre du programme ;
- faire des propositions en vue d'assurer une cohérence territoriale des mécanismes et interventions en matière de stabilisation, de résilience et de relèvement des zones en situation d'urgence ;
- formuler des recommandations pertinentes et réalisables pour une éventuelle suite ou réorientation du programme.

3. Résultats attendus de l'évaluation

En lien avec les objectifs ci-dessus identifiés les résultats de l'évaluation sont :

- le bilan physique et financier de mise en œuvre du programme est établi ;
- les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme sont mesurés ;
- l'efficacité, la pertinence et de la cohérence du programme sont analysées ;

- les premiers effets du programme sont analysés ;
- la contribution des partenaires (PTF et ONG) à la mise en œuvre du PUS-BF est analysée ;
- les contraintes et les opportunités observées dans la mise en œuvre du programme sont identifiées et évaluées ;
- des propositions sont formulées en vue d’assurer une cohérence territoriale des mécanismes et interventions en matière de stabilisation, de résilience et de relèvement des zones en situation d’urgence ;
- des recommandations pertinentes et réalisables pour une éventuelle suite ou réorientation du programme sont formulées.

4. Méthodologie

La méthodologie sera basée sur une démarche participative, dynamique et interactive qui permettra de prendre en compte les avis et opinions des parties prenantes. Pour ce faire, une communication régulière et structurée sera instaurée entre l’équipe d’évaluation et l’ensemble de ces parties prenantes.

Le processus d’évaluation du PUS-BF se fera conformément aux étapes suivantes : (i) l’élaboration de la note de cadrage, (ii) la collecte et le traitement des données ; (iii) l’élaboration du rapport provisoire (iv) la validation du rapport d’évaluation comme développées dans le tableau ci-dessous.

1.	Etapes	Activités
2.	Cadrage	Elaboration du projet de note de cadrage et élaboration des outils de collecte de données
		Validation du projet de note de cadrage avec les acteurs concernés
3.	Collecte et traitement de données	Revue documentaire
		Collecte (focus groupe, entretiens personnes ressources), dépouillement et traitement des données
4.	Elaboration du projet de rapport	Elaboration du projet de rapport d’évaluation
		Examen technique du projet de rapport avec les points focaux
5.	Validation	Ateliers régionaux d’examen du projet de rapport
		Atelier national de validation du projet de rapport
		Soumission du rapport provisoire à l’appréciation du COS

5. Acteurs concernés

La conduite de l’évaluation sera assurée par la Direction générale du développement territorial (DGDT) à travers la Direction de la résilience et de l’appui à la stabilisation des territoires (DRAST). Elle sera accompagnée par les points focaux des ministères concernés par le programme et les Directions régionales de l’économie et de la planification (DREP) des régions couvertes par le programme.

6. Période

L’évaluation est prévue se dérouler de juillet à novembre 2023.

7. Financement et budget

Le financement est assuré par le budget de l’état et l’appui des Partenaires Techniques et Financiers. Le coût total s’élève à quatre-vingt-onze millions cinq cent mille (91 500 000) FCFA dont le détail par activité suit :

8. Chronogramme et Budget prévisionnel du processus

N°	libellé	Période	Lieu	Participants	Coût
1	Atelier technique de validation du projet de note de cadrage et des outils de collectes de données	24-27/07/2023	Ziniaré	UC-PUS/BF ; 17 points focaux ministères et 6 DREP régions PUS	4 500 000
2	Retraite technique de collecte de données auprès des ministères	06-12/08/2023	Manga	UC-PUS/BF ; 17 points focaux ministères	9 000 000
3	Retraite technique de collecte de données auprès des DREP	13-19/08/2023	Manga	UC-PUS/BF et 6 DREP régions PUS	7 000 000
4	Focus groupe avec les acteurs locaux dans les 6 régions du PUS-BF + Entretiens avec personnes ressources	20-26/08/2023	6 régions PUS-BF	UC-PUS/BF et 6 DREP régions PUS	9 000 000
5	Retraite technique de dépouillement, de traitement des données et d'élaboration du projet de rapport d'évaluation	03-16/09/2023	Tenkodogo	UC-PUS/BF	9 000 000
6	Atelier technique d'examen du projet de rapport	04/10/2023	Ziniaré	UC-PUS/BF ; 17 points focaux ministères et 6 DREP régions PUS	4 500 000
7	Ateliers régionaux d'examen du projet de rapport (CCR)	15-21/10/2023	6 régions PUS-BF	UC-PUS/BF ; DREP PUS, structures déconcentrées, CT, ONG et associations régionales	45 000 000
8	Atelier national de validation du projet de rapport	03-nov-23	Ouagadougou	UC-PUS/BF ; DGESS ministères, PTF, ONG, Associations	3 500 000
	TOTAL				91 500 000

Annexe 2: Cadre logique du PUS-BF initial en 2017

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
IMPACT : Contribuer à l'amélioration de la sécurisation des personnes et des biens	<p>Incidence de la pauvreté</p> <p>Profondeur de la pauvreté</p> <p>Taux de chômage</p> <p>Nombre d'emplois décents créés</p>	<p>Enquête intégrale sur les conditions de vies des ménages (EICVM)</p> <p>Enquête multisectorielle continue (EMC)</p>	<p>Moins de chocs extérieurs</p> <p>Environnement sous régional stabilisé</p> <p>Situation sécuritaire de la région stable</p>
EFFET 1 : l'accès des populations cibles à l'éducation est amélioré	Taux brut de scolarisation	Rapports d'activités	<p>Situation sécuritaire stable</p> <p>Engagement des parties prenantes</p>
EFFET 2 : l'accès aux services de santé de qualité est Amélioré	<p>Rayon moyen d'action théorique</p> <p>Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes</p>	<p>EDS</p> <p>EDS</p>	<p>Situation sécuritaire stable</p> <p>Engagement des parties prenantes</p>
EFFET 3 : l'accès des ménages de à un cadre de vie décent, à l'eau et à l'assainissement de qualité est amélioré	<p>Taux d'accès à l'eau potable</p> <p>Taux d'assainissement</p> <p>-Kilomètres linéaires de canaux primaires d'assainissement réalisés</p>	<p>Rapports d'activités (DGESS/MEEA)</p> <p>Rapports d'activités (DGESS/MUH)</p>	<p>Situation sécuritaire de la région stable</p> <p>Climat social apaisé dans la région</p> <p>Engagement des parties prenantes</p>
EFFET 4 : Les capacités de créations d'emploi et d'appuis aux initiatives des jeunes et des femmes sont accrues	Nombres d'emplois créés au profit des jeunes et des femmes	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p>	Situation sécuritaire stable

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
	Taux d'insertion des jeunes garçons et filles formés aux métiers		Engagement des parties prenantes
EFFET 5 : Les infrastructures de soutien se sont accrues	Nombre d'infrastructures marchandes construites Kilomètres de routes bitumées, aménagées et/ou entretenues Taux de couverture électrique	Rapports d'activités Rapports d'activités Rapports d'activités	Stabilité socio-politique Engagement des parties prenantes
EFFET 6 : Les capacités opérationnelles des circonscriptions administratives sont accrues	Nombre de préfectures construites et/ou réhabilitées Proportion de circonscription administrative disposant d'un kit minimum en matériel informatique	Rapports d'activités Rapports d'activités	Stabilité socio-politique Engagement des parties prenantes
EFFET 7 : Les cadres de concertation à tous les niveaux sont fonctionnels	Nombres de sessions statutaires de CCR tenues Nombres de sessions statutaires de CCP tenues Nombres de sessions statutaires de CCCo tenues	Rapports d'activités Rapports d'activités Rapports d'activités	Engagement des parties prenantes Stabilité socio-politique
EFFET8 : Le système d'état civil s'est renforcé	Nombre de Mairies disposant d'un service d'état civil fonctionnel Le nombre de Kits informatiques mis à la disposition des services d'état civil	Rapports d'activités Rapports d'activités	Engagement des parties prenantes Stabilité socio-politique

Logique d'intervention	Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV)	Sources et moyens de vérification	Hypothèses et risques
EFFET 9 : Les capacités opérationnelles des forces de sécurité et de défense sont renforcées	Taux de maillage de la région en service de sécurité	Rapports d'activités	Situation sécuritaire stable

Annexe 3 : Zone d'intervention du PUS-BF

Annexe 3: Zone d'intervention du PUS-BF		Province	Commune
Region			
		2017	
SAHEL		OUDALAN	Déou, Markoye, Oursi, Tin-Akoff, Gorom-Gorom
		SENO	Bani, Falagountou, Gorgadji, Seytenga, Sampelga, Dori
		SOUM	Arbinda, Tongomayel, Baraboulé, Pobé-mengao, Diguel, Kelbo, Koutougou, Nassoumbou, Djibo
		YAGHA	Sebba, Boundoré, Mansila, Solhan, Tankougounadié, Titabé
NORD		LORUM	Solé , Banh
		YATENGA	Thiou, Kain
		2019	
NORD		LORUM	Ouindigui, Titao
		YATENGA	Barga, Koumbri, Namissiguima, Ouahigouya, Zogoré, Tangaye,
BOUCLE DU MOHOUN		BANWA	Balavé, Kouka ; Sami, Sanaba, Solenzo, Tansila
		KOSSI	Barani, Bomborokuy ; Bourasso ; Djibasso, Dokuy, Doumbala, Kombory, Madouba, Nouna, Sono
		MOUHOUN	Bondokuy
		SOUROU	Kiembara, Di, Gomboro, Lanfiéra, Lankoé, Toeni, Kassoum, Tougan
CENTRE NORD		BAM	Zimtanga, Nasséré, Bourzanga, Rollo et Kongoussi
		NAMENTENGA	Boulsa, Bouroum, Nagbimgou, Zéguédegouen, Tougouri, Yalgo, Boala
		SANMATENGA	Barsalgho, Dablo, Pensa, Namissiguima, Pissila
CENTRE-EST		KOULPELOGO	Comin-Yanga, Ouargaye, Yondé, Sangha, Soudougou, Yargatenga
		BOULGOU	Bittou
EST		GNAGNA	Liptougou, Coalla, Mani, Thion
		GOURMA	Matiacoali
		KOMANDJARI	Bartiebougou, Foutouri, Gayéri
		KOMPIENGA	Kompienga, Madjoari, Pama

Annexe 3: Zone d'intervention du PUS-BF		Province	Commune
Region			
		TAPOA	Botou, Diapaga, Kantchari, Lôgbou, Namounou, Partiaga, Tambaga, Tansarga
		2022	
NORD		Passoré	Yako, Arbolé, Bagaré, Bokin, Gomponsom, Kirsi, Lâ-Todin, Pilimpikou, Samba
		Yatenga	Kalsaga, Kossouka, Oula, Rambo, Séguénéga
		Zondoma	Gourcy, Bassi, Boussou, Léba, Tougo
Boucle du Mouhoun		Balé	Boromo, Bagassi, Bana, Fara, Oury, Pa, Pompoï, Poura, Siby, Yaho
		Mouhoun	Dédougou, Douroula, Kona, Ouarkoye, Safané, Tchériba
		Nayala	Toma, Gassan, Gossina, Kougny, Yaba, Yé
Centre-Nord		Bam	Guibaré, Rouko, Sabcé, Tikaré
		Namentenga	Dargo
		Sanmatenga	Kaya, Boussouma, Korsimoro, Mané, Pibaoré, Ziga
Centre-Est		Boulgou	Garango, Tenkodogo, Bagré, Bané, Béguédo, Bissiga, Boussouma, Komtoèga, Niaogho, Zabré, Zoaga, Zonsé
		Koulpélogo	Dourtenga, Lalgaye
		Kouritenga	Koupéla, Pouytenga, Amdentenga, Baskouré, Dialgaye, Gounghin, Kando, Tensobentenga, Yargo
Est		Gnagna	Bogandé, Bilanga, Piéla
		Gourma	Fada N'gourma, Diabo, Diapangou, Tibga, Yamba

Annexe 4: Matrice SEPO (Succès, Echechs, Potentialités et Obstacles) du programme

	Passé	Futur
Positif	<p><u>Succès</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La pertinence du programme - L'utilisation du quadruple nexus - L'adoption d'une procédure d'urgence - Un portage politique très élevé - Le développement de l'expertise nationale 	<p><u>Potentialités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'existence de plusieurs initiatives sous-régionales ; - La création de l'Alliance des Etats du Sahel (AES)
Négatif	<p><u>Echechs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La faiblesse de la planification et du suivi - L'abandon des chantiers ou des infrastructures déjà réalisées; - L'absence de visibilité des réalisations du PUS-BF; - L'inoccupation des infrastructures réalisées dans certaines localités - La mauvaise utilisation des mesures d'allègements et les abus constatés 	<p><u>Obstacles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - La faiblesse des ressources financières - La dégradation de la situation sécuritaire

Annexe 5: Outils de collecte

Outils n°1 : Questionnaire 1

Ce questionnaire est destiné aux membres de l'Unité de coordination, Points focaux ministériels, aux Points focaux régionaux, aux Chargés de suivi-évaluation des projets et programmes (PADEL, PUDTR, PCRSS, PRISE, PBF, 2 Projets facilité, G5 Sahel), aux Personnes ressources (SG MEFP, Coordonnateur PUDTR,), représentants agence d'exécution PBF.

**** Indique une question obligatoire***

IDENTIFICATION DU REpondANT

1. A quel groupe d'acteur appartenez-vous ? *
- Membres de l'Unité de coordination***
 - Points focaux ministériels***
 - Chargés de suivi-évaluation des projets et programmes***
 - Points focaux régionaux***
 - Autre acteur***

PERTINENCE

2. Dans quelle mesure le PUS-BF est-il pertinent ? *
- A- Les objectifs envisagés par le PUS-BF répondent correctement aux problèmes ou aux besoins réels identifiés lors de sa formulation***
 - B- Les objectifs envisagés par le PUS-BF ont été ajustés aux nouveaux besoins ou priorités nés de l'évolution du contexte***
 - A et B***
 - Aucune réponse***

Commentaires sur la pertinence *

COHERENCE

3. Dans quelle mesure le PUS-BF est-il cohérent ? *
- A- Les objectifs du programme sont en adéquation avec des objectifs d'autres interventions de projets et programmes, des politiques et stratégie***
 - B- Les résultats obtenus sont en adéquation avec des objectifs d'autres interventions de projets et programmes, des politiques et stratégie***
 - C- Les règles internes de gouvernance du programme sont en adéquation avec les objectifs du programme***

- A et B**
- A et C**
- B et C**
- A, B et C**
- Aucune réponse**

Commentaires sur la cohérence *

EFFICACITE

4. Dans quelle mesure le PUS-BF est-il efficace ? *
- A- Le programme a contribué à livrer les produits initialement prévus / définis**
 - B- Le programme a contribué à l'atteinte des résultats initialement prévus / définis**
 - A et B**
 - Aucune réponse**

Commentaires sur l'efficacité *

EFFICIENCE

5. Dans quelle mesure le PUS-BF est-il efficace ? *
- A- Le modèle de gestion de programme permet de réduire le plus possible les coûts des produits/ résultats du programme**
 - B- Le modèle de gestion de programme permet de réduire le plus possible les délais de livraison des produits/ résultats du programme**
 - A et B**
 - Aucune réponse**

Commentaires sur l'efficacité *

EFFETS

6. Dans quelle mesure le PUS-BF a-t-il produit des changements significatifs dans les domaines de la sécurité et de la présence de l'État ? *
- A- Le PUS-BF a produit des changements dans le domaine de la sécurité
 - B- Le PUS-BF a produit des changements dans le domaine de la présence de l'Etat
 - A et B
 - Aucune réponse

Commentaires sur les changements significatifs les domaines de la sécurité et présence de l'État *

7. Dans quelle mesure le PUS-BF a-t-il produit des changements significatifs dans les domaines de la gestion des urgences sociales et humanitaires ? *
- A- Le PUS-BF a produit des changements dans le domaine de la gestion des urgences sociales
 - B- Le PUS-BF a produit des changements dans le domaine de la gestion des urgences humanitaires
 - A et B
 - Aucune réponse

Commentaires sur les changements dans les domaines de la gestion des urgences sociales et humanitaires *

8. Dans quelle mesure le PUS-BF a-t-il produit des changements significatifs dans les domaines de la résilience des populations et de la relance de l'économie locale ? *
- A- Le PUS-BF a produit des changements dans le domaine de la résilience des populations

- B- Le PUS-BF a produit des changements dans le domaine de la relance de l'économie**
- A et B**
- Aucune réponse**

Commentaires sur les changements significatifs les domaines de la résilience des populations et relance de l'économie locale*

- 9. Dans quelle mesure le PUS-BF a-t-il produit des changements significatifs dans les domaines de la cohésion sociale, consolidation de la paix et déradicalisation ? ***
- A- Le PUS-BF a produit des changements dans le domaine de la cohésion sociale**
 - B- Le PUS-BF a produit des changements dans le domaine de la consolidation de la paix et déradicalisation ?**
 - A et B**
 - Aucune réponse**

Commentaires sur les changements significatifs dans les domaines de la cohésion sociale, consolidation de la paix et déradicalisation*

- 10. S'il y a d'autres changements dans d'autres domaines décrivez- les ***

DURABILITE

- 11. Dans quelle mesure le PUS-BF est-il durable ? ***
- A- Les bénéficiés du programme sont durables**
 - B- Les parties prenantes se sont suffisamment approprié le programme**
 - C- Les politiques nationales, mesures ou règles appuient durablement le programme**
 - A et B**

- A et C**
- B et C**
- A, B et C**
- Aucune réponse**

Commentaires sur la durabilité *

ORGANISATION ET CAPACITE DE GESTION

12. L'organisation et la capacité de gestion sont-elles adaptées ? *

- A- L'organisation du programme est adaptée ou est conforme aux textes en vigueur**
- B- La communication du programme est efficace et adaptée**
- C- Les capacités de gestion du programme sont adaptées aux textes en vigueur, à l'envergure du programme et ou aux défis à résoudre**
- A et B**
- A et C**
- B et C**
- A, B et C**
- Aucune réponse**

Commentaires sur l'organisation et les capacités de gestion *

COUVERTURE

13. Dans quelle mesure la zone de couverture du programme permet-elle de répondre efficacement aux problèmes et besoins identifiés ? *

- A- La zone de couverture est pertinente**
- B- La zone de couverture est la zone uniquement concernée par les problèmes identifiés**
- C- Les activités du programme sont conduites dans toute la zone de couverture**
- A et B**
- A et C**
- B et C**

- A, B, et C**
- Aucune réponse**

Commentaires sur la couverture du programme *

GENRE, INCLUSION ET DROITS HUMAINS

14. Dans quelle mesure le PUS-BF prend-il en compte les questions de genre, d'inclusion et de droits humains ? *

- A- Les activités du programme, les procédures mises en place, les résultats obtenus ont contribué à l'égalité des sexes**
- B- Les activités du programme, les procédures mises en place, les résultats obtenus ont contribué à l'inclusion des groupes marginalisés**
- C- Les activités du programme, les procédures mises en place, les résultats obtenus ont contribué au progrès des droits humains**
- A et B**
- A et C**
- B et C**
- A, B, et C**
- Aucune réponse**

Commentaires sur le genre, l'inclusion et les droits humains *

ENVIRONNEMENT

15. Dans quelle mesure le PUS-BF contribue à la préservation de l'environnement ? *

- A- Le programme contribue à la protection de l'environnement en investissant directement dans le domaine de l'environnement**
- B- Le programme contribue à la protection de l'environnement en atténuant les impacts de ses activités ou des résultats obtenus sur l'environnement**
- A et B**
- Aucune réponse**

Commentaires sur la préservation de l'environnement *

16. AUTRES COMMENTAIRES

17. SUGGESTIONS POUR LA SUITE DU PROGRAMME *

Outils n°2 : Guide 1 (les acteurs de la chaîne de dépense)

Ce guide est destiné aux Représentants de la Direction Générale du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers, aux Directeurs provinciaux du Contrôle des Marchés publics et des Engagements Financiers et aux Autres acteurs ministériels (Directeurs de Gestion des Finances, Directeurs des marchés publics, contrôleurs financiers des ministères), Présidents de délégation spéciale, Anciens Maires, SG collectivités territoriales/PRM)

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF) des mesures d'allègement des procédures de passation des marchés ont été adoptées.

Question 1 : Quelles appréciations faites-vous de ces mesures d'allègement ?

Question 2 : Quelles sont les difficultés rencontrées dans l'application de ces mesures ?

Question 3 : Quelles sont les solutions que vous avez mises en place pour résoudre ces difficultés ?

Question 4 : Quelles sont les propositions d'amélioration de ces mesures (révision des textes)?

Outils n°1 : Guide 2

Ce Guide est destiné aux acteurs régionaux comme les gouverneurs, les Hauts-commissaires, les PDS, les anciens maires et les représentants de la société civile (CRJ, CRF, CROSC), Directions régionales en charge (éducation, humanitaire, eau, assainissement et environnement, santé, infrastructures)

Question 1 : Connaissez-vous le Programme d'Urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) ?

Question 2 : Dans quelle mesure le PUS-BF répond ou non aux problèmes ou aux besoins réels de la région/province/commune ?

Réponses

--

Question 3 : Y a-t-il d'autres interventions similaires (objectifs et résultats) dans la région/province/commune ? Si oui citez-les.

Réponses

--

Question 4 : Quels sont les changements intervenus à la suite de la mise en œuvre du PUS-BF dans votre région/province/commune ?

Domaines	Changements
Sécurité et présence de l'Etat	
Gestion des urgences sociales et humanitaires	
Résilience des populations et relance de l'économie locale	
Cohésion sociale, consolidation de la paix et déradicalisation	

Question 5 : Quelles sont les indications qui vous font penser que les résultats obtenus vont perdurer après le Programme ?

Réponses

Question 6 : Dans quelle mesure la communication du programme est-elle adaptée ou non ?

Réponses

Question 7 : Comment appréciez-vous les capacités de gestion du programme ?

Réponses

Question 8 : Comment appréciez-vous la zone de couverture du programme ?

Réponses

Question 9 : Dans quelle mesure le programme (activités, procédures mises en place, résultats obtenus) a contribué ou non à la réduction des inégalités de genre et à l'inclusion des groupes marginalisés ?

Réponses

Question 10 : Dans quelle mesure le programme (activités, procédures mises en place, résultats obtenus) a contribué ou non à la promotion des droits humains ?

Réponses

Question 11 : Dans quelle mesure le programme a contribué ou non à la protection de l'environnement (investissements directs ou atténuation des impacts environnementaux de ses activités ou des résultats obtenus) ?

Réponses

Question 12 : Qu'est ce que le programme devrait faire et qui n'a pas été fait (limites, insuffisances, ...) ?

Question 13 : SUGGESTIONS POUR LA SUITE A DONNER AU PROGRAMME

Question 14 : Autres commentaires

Annexe 6: Liste des personnes rencontrées

Liste des personnes rencontrées à Ouagadougou

Numéro d'ordre	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Contact +mail
01	KOBIANE Nicolas	MEFP	Secrétaire général du MEFP et Ancien coordonnateur adjoint PUS-BF	70372594 kob_nic@yahoo.fr
02	BASSOLE Wilfried	MEFP	Ancien coordonnateur PUS-BF	70254612 mbassole@gmail.com
03	SANOGO Boulaye	MEFP	Ancien coordonnateur adjoint PUS-BF	70267349 sanogo_boulaye@yahoo.fr
04	DALLA Charles	MEFP	Ancien coordonnateur PUS-BF	70094379 alladhc@gmail.com
05	ZOURE/KABORE Pauline	Banque Mondiale	Ancienne Ministre déléguée chargée de l'aménagement du territoire	70208629 kalinena@yahoo.fr

Liste des personnes rencontrées dans la région du Centre-Est

Numéro d'ordre	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Contact +mail
01	TRAORE Aimé	DRRAH-CES	Chef de service	70191213
02	POODA Sami Bérenger	Mairie de Tenkodogo	PDS	63859750 berengerpooda@gmail.com
03	NARE Issa	Mairie Tenkodogo	PRM	78488405 Nare_1969@yahoo.fr
04	MINOUNGOU Pascal,	DRCEMEF Centre- Est	Directeur régional	Tel 70 22 20 08
05	ONADJA Grégoire	Mairie de Soudigui	PDS	70 16 24 31
06	MARE K. Basile	DRID	Directeur régional	76 65 66 75
07	BAYE Bruno	Direction régionale en charge de l'action sociale	Directeur régional	70 18 14 03
08	YABAO Mahamady	Direction régionale en charge de l'environnement	Directeur régional	70-11-95-89
09	SILGA Pierre	Direction régionale -en charge de l'Education primaire du Centre-Est	Directeur régional	70 16 65 82
10	Albert KOUMSONGO	Direction régionale en charge de -l'Eau et de l'Assainissement du Centre-Est	Directeur régional	61 69 64 09
11	Aboudou Karim LAMIZANA	Gouvernorat / Tenkodogo	Gouverneur du Centre-Est	
12	DABIRE Constantin	Haut-Commissariat Boulgou	Haut- commissaire du Boulgou	71 24 69 38
13	MOGMENGA Abdoul Kader	CRJ-CES		71123506
14	NOBA Seydou	CRJ-CES		72175959
15	MINOUNGOU Tahmaar	CRJ-CES		66582295
16	ZABSONRE Amboise	CRJ-CES		70074069
17	KOUDOUGOU Nadège	CRJ-CES		70921039
18	DIAO Pathé Aboubacar	CRJ-CES		73259927
19	MOYENGA Crépin	CRJ-CES		73799186
20	BOSSIMBORGO Issaka	CRJ-CES		64745044

Numéro d'ordre	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Contact +mail
21	KIMA Pierre Claver	CROSC		76618682
22	SALEMBERE Moïse	CROSC		73045244
23	IBRIGA Hamidou	CROSC		56621339
24	KERE Pierre	CROSC		70120673
25	YAMYAOGO Inoussa	CROSC		70311540
26	KEBANE Augustin	CROSC		70097563
27	IRIGA Boniface	CROSC		70767186
28	KERE Abibata	CRF		70120710
29	SORGHO Habibou	CRF		71622729
30	KERE Fatoumata	CRF		71631024
31	BELEMEKOABGA Awa	CRF		70114004
32	BIKIENGA Adama	CRF		70138806
33	KELEM Euphrasie	CRF		70327235
34	KERE Ramata	CRF		60193069

Liste des personnes rencontrées dans la région de l'Est

Numéro d'ordre	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	TELEPHONE+MAIL
1.	YAMEOGO HUBERT	GOUVERNORAT	-
2.	MAIGA ABDUM KABIR	COMMUNE DE FADA N'GOURMA	70 12 75 09
3.	OUADRAGO ALI	DIRECTION PROVINCIALE DU CONTRÔLE DES MARCHÉS ET DES ENGAGEMENTS FINANCIERS	71 71 09 89
4.	MOULMA ZAKARIA	DIRECTION REGIONALE DU CONTRÔLE DES MARCHÉS ET DES ENGAGEMENTS FINANCIERS DE L'EST	70 18 23 78
5.	SERE YACOUBA	DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES DE L'EST	70 84 69 12
6.	ZONGO EVARISTE	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE L'EST	60 98 44 26
7.	CISSE DAOUDA	DIRECTION PROVINCIALE DE LA POLICE DU GOURMA	61 55 64 00
8.	NATAMA KAYABA	DIRECTION REGIONALE DE L'EDUCATION PRIMAIRE, POST PRIMAIRE ET NON FORMALE DE L'EST	70 41 03 41
9.	YARBANGA MAHAMADY	DIRECTION REGIONALE DE LA SANTE DE L'EST	76 60 19 32
10.	OUADRAOGO YACOUBA	DIRECTION REGIONALE DE L'ACTION HUMANITAIRE	70 72 21 28
11.	BEOGO JEAN BAPTISTE	HAUT COMMISSAIRE DE LA GNAGNA	71 04 76 20
12.	NASSOURO RAMATOU	CONSEIL REGIONAL DES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE DE L'EST (CR-OSC/EST)	71 23 37 14 / 64 40 81 14
13.	LOMPO ADAMA	CONSEIL REGIONAL DES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE DE L'EST (CR-OSC/EST)	70 72 26 53
14.	TANKOANO B. JOSEPHINE	CONSEIL REGIONAL DES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE DE L'EST (CR-OSC/EST)	70 47 47 98
15.	COMBARY Y. NOEL	CONSEIL REGIONAL DES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE DE L'EST (CR-OSC/EST)	70 11 09 45
16.	HANBO OUSMANE	CONSEIL REGIONAL DES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE DE L'EST (CR-OSC/EST)	67 90 96 09
17.	DIANDE ISSAKA	ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DU GOURMA	67 17 64 53
18.	SONDE MARIAM	ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DU GOURMA	62 56 80 18

Numéro d'ordre	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	TELEPHONE+MAIL
19.	BARRY F. ABDOULAYE	ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DU GOURMA	71 53 87 80
20.	TANDAMBA SAFOURA	ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DU GOURMA	72 89 35 57
21.	THIOMBIANO EVELINE	ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DU GOURMA	70 10 57 11
22.	GNANDA LAMOUDI	ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DU GOURMA	70 62 49 66
23.	BIGNAMI MAIMOUNA	ASSOCIATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP DU GOURMA	53 58 49 66
24.	YOLE CHEICK OMAR	CONSEIL REGIONAL DE LA JEUNESSE DE L'EST (CRJ/EST)	70 05 17 20
25.	THIOMBIANO K. RENEE	CONSEIL REGIONAL DE LA JEUNESSE DE L'EST (CRJ/EST)	56 51 89 93
26.	THIOMBIANO BRICE ZAKARIE	CONSEIL REGIONAL DE LA JEUNESSE DE L'EST (CRJ/EST)	71 29 45 68
27.	THIOMBIANO BOUBACAR	CONSEIL REGIONAL DE LA JEUNESSE DE L'EST (CRJ/EST)	76 99 33 49
28.	LANKOANDE ANGELINE	CONSEIL REGIONAL DE LA JEUNESSE DE L'EST (CRJ/EST)	75 53 04 18
29.	TANKOANO OUNTENI	CONSEIL REGIONAL DE LA JEUNESSE DE L'EST (CRJ/EST)	75 60 96 43
30.	TANKOANO PAUL	CONSEIL REGIONAL DE LA JEUNESSE DE L'EST (CRJ/EST)	77 37 33 43
31.	SOULAM RAISSA	COORDINATION DES FEMMES	70 33 12 94
32.	TANDAMBA SALAMATA	COORDINATION DEPARTEMENTALE DES FEMMES	72 52 64 01
33.	THIOMBIANO ANGELE	COORDINATION PROVINCIALE DES FEMMES DU GOURMA	70 89 72 99
34.	THIOMBIANO FATI KOLGRI	COORDINATION PROVINCIALE DES FEMMES DU GOURMA	72 85 91 19

Liste des personnes rencontrées dans la Boucle du Mouhoun

N° D'ORDRE	NOM	PRENOM	STRUCTURE/ FONCTION	CONTACT/EMAIL
1	MILLOGO	Georges	DRCMEF-BMH/SRAEP	70013572
2	YAMEOGO	Emile	SG Mairie Dédougou	emileyameogo@gmail.com Tel: 70777968
3	DAHO	P. NESTOR	DREPPNF-BMH	pakonestordaho@gmail.com
4	BALMA	Boukaré	SEP/ DREPPNF-BMH	boukarebalma@gmail.com
5	TOE	R. A. Thierry	DRSAHRNGH-BMH	Gonfoutoe6@gmail.com
6	BAMBARA	Hamidou	DRSAHRNGH-BMH	Bambydase86@gmail.com
7	NAKANABO	Souleymane	Haut-Commissaire	Nak77soul@gmail.com
8	SANOU/ILBOUDO	Pélagie	DREA/DR	ilboudopelagie@gmail.com
9	KABORE	W. Frank Rodrigue	DREA-BMH/SRAEP	70459070
10	GOUO	Bourehima	DR-DRI/BMH	70591184
11	VIMBOUE	Denis	DR-DREPS	70443812
12	DIPAMA	Didier	DRS	70726416
13	ZONGO	Alidou	DRSHPRPSE	70246515
14	MAGASSA	Lamine	CROSC-BMH/Président	70794012
15	COULIBALY	Yacouba	CROSC-BMH/SG	70780278
16	KONE	Bakassa	DRARAH-BMH	70633614
17	BAYALA	B. Lionel	DRARAH-BMH	71032109
18	ZAPOULA	Narcisse	CRJ-BMH/SG	70454300
19	BASSINGA	Babo Pierre	Gouvernorat/Gouverneur	
20	SAVADOGO	Adama	Gouvernorat/Chef de cabinet	Adamasavadogo221@gmail.com
21	TOUGFO	Dieudonné	PDS/Président	70588980
22	DEMBELE	Comyé	CRF/Présidente/	53283143
23	KOHO	Pauline	Membre	61081506
24	BAZIN	Hawa	Membre	71595857
25	SANFO	AWA	Membre	52520621
26	SANOGO	Hansanou	Membre PDI	62416084
27	DAKUYO	Hankorafa	Membre PDI	3829242
28	BANDE	Bibata	Membre	61866435
29	DEMBELE	Hawan	Membre PDI	56719421
30	DEMBELE	Hamboza	Membre PDI	55082712
31	DAKUYO	Mamou	Membre PDI	62436601
32	DAKUYO	Brigitte	Membre PDI	63035529
33	TIAMA	Rachel	Membre PDI	72444603
34	BICABA	Bernice	Membre PDI	71465067
35	OUARO	Diemani	Membre PDI	72162419
36	TIOWORO	Rose	Membre PDI	72162419

N° D'ORDRE	NOM	PRENOM	STRUCTURE/ FONCTION	CONTACT/EMAIL
37	TRAORE	Habi	Membre PDI	7806582
38	DEMBELE	Sita	Membre PDI	6326870
39	DAKUYO	Nazihan	Membre PDI	52660004
40	DEMBELE	Hadedou	Membre PDI	71763786
41	DEMBELE	Korafaha	Membre PDI	53863250
42	NIESSI	Zenabo	Membre	64421445

Liste des personnes rencontrées dans la région du Sahel

N°	NOM & PRENOM(S)	FONCTION	STRUCTURE	TELEPHONE/
1	Lieutenant-Colonel Fabien Sorgho	Gouverneur	Gouvernorat	
2	BOUBACAR Elhadj	DR	DREPPNF	70 10 05 50
3	ZOROM Hamed Saguni	Chef de service	DREA-SHL	
4	MASSE Bossa	Agent	DREA-SHL	77 04 65 77
5	OUEDRAOGO Moussa	Stagiaire	DREA-SHL	
6	Cissé Sékou Amadou	DR	DRCMEF	70 28 93 56
7	KINI Sathoun	DR	Action humanitaire	70 74 74 95
8	OUEDRAOGO Tidiane	Chef de service	DRSAHRNGF	70 92 93 73
9	SOMA	DP/Yagha	DRARAH-SHL	76 93 92 39
10	DIALLO Issouf	PRM	Mairie de Dori	70 66 09 04
11	CISSE Moussa Hama	Comptable	Maire de Dori	70 52 90 10
12	DIALLO Hamidou	CCRP	Mairie de Dori	79 93 45 13
13	OUEDRAOGO Issa	SG	Mairie de Dori	70 66 92 38
14	MAIGA Ousséni	Président	CROSC/SAHEL	71 07 50 55
15	HAMIDOU Mahamane	Président	CPOSC/YAGHA	70 67 19 60
16	TMA Hamidou	Membre	CPOSC/SENO	70 32 11 94
17	SORE Hamadou Boubacar	Membre	CPOSC/YAGHA	76 97 77 83
18	LOMPO/GUIRE Halimatou	SG	CROF/SAHEL	70 99 20 60
19	CISSE Halimatou	Membre	CROF/SAHEL	53 67 28 73
20	KOURMA Fatima	Membre	CPOF/SENO	70 41 32 01
21	NACANABO Maimouna	Membre	CROF/SAHEL	70 44 10 90
22	DICKO Mariama Mamoudou	Membre	CPOF/SENO	75 23 08 06
23	RAMATA Amadou	Membre	CROF/SAHEL	70 66 21 84
24	DJIALIKA Moussa	Membre	CROF/SENO	71 52 48 53
25	OUEDRAOGO Zenabou	Membre	CDOF/SENO	02 81 72 58
26	MAIGA Fatimata	Membre	CROF/SAHEL	70 62 88 83
27	MAIGO Fayssal	Président	CRJ/SAHEL	70 24 32 50
28	DICKO Youssoufou Mohamed	Chargé de communication	CRJ/SAHEL	62 49 78 67
29	DJIALIKA Moussa	Trésorière Générale	CROF/SENO	71 52 48 53
30	SIDI Hama	Secrétaire générale	CRJ/SAHEL	74 12 26 89
31	RAMATA Amadou	Membre	CRJ/SAHEL	70 66 21 84
32	KABORE Honon	SG	CORPH	71 58 35 09

Liste des personnes rencontrées dans la région du CENTRE-NORD

Numéro d'ordre	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Contact +mail
01	OUEDRAOGO Hamidou	DRID-CN	Directeur régional	70659528 Paziri-son@yahoo.fr
02	DABO Ousséni	Mairie de Kaya	Personne responsable des marchés	63700797 Ousseni.dabo@yahoo.fr
03	GUIRO Hamidou	DREPPNF-CN	Directeur régional	70282035 Hamidou.guiro60@gmail.com
04	DEMBELE Noufo	Haut-commissariat	Secrétaire Générale de Province	76479847
05	LOMPO Pierre	DRSAHRMGF-CN	Directeur régional	70021401
06	SIA K. Moïse	Environnement	Directeur régional	70105377
07	KPODA Anicet	Direction régionale de la santé	Directeur régional	67064866
08	TIRTIEMBOU B. Aboubakar	Police nationale	Directeur provincial du Sanémantenga	70475100
09	SIMPORE Tasseré	DREA-CN	Chef du service administratif et financier	70782756
10	KIEMA/MINOUNGOU Solange	Mairie/Kaya	Présidente de la délégation spéciale	71133193
11	DA SIE Kossi	COOPEC GALOR	Chef d'agence	72990473
12	PAFADNAM Abdoulaye		Ex-maire de Barsalogo	70641535
13	Col. Maj. OUEDRAOGO Z. Blaise	Gouvernorat	Gouverneur	
14	SAWADOGO Sayouba	CRJ-CN	Président	72 99 55 65
15	KANO Ahmadou	CRJ-CN	SGA	70 08 65 71
16	OUEDRAOGO N. Bienvenue	CRJ-CN	Chargé de finance	77 15 81 22
17	OUEDRAOGO Soumaila	CRJ-CN	Animateur	63 88 91 42
18	SISSAOGO Awa	CRJ-CN	Membre	55 01 21 01
19	CISSE Ousseni	CRJ-CN	Membre	60 89 29 16
20	SAWADOGO Issouf	CRJ-CN	Membre	70 55 58 52
21	CISSE Fharouk	CRJ-CN	Membre	73 88 66 98
22	KANO Abdoul Aziz	CR OSC	Président	70 89 92 77

Numéro d'ordre	Nom et prénoms	Structure	Fonction	Contact +mail
23	SAWADOGO Zakaria	CP OSC	Président	71 41 14 06
24	OUEDRAOGO Aminata	Coordination des Femmes	Présidente	76 48 32 01
25	OUEDRAOGO Aissata	Coordination des Femmes	Sécrétaire Générale	70 15 41 74
26	SAWADOGO Safiata	Coordination des Femmes	Membre	65 26 52 26
27	OUEDRAOGO Fati	Coordination des Femmes	Membre	65 95 38 34
28	DIANDE Mariam	Coordination des Femmes	Membre	60 52 90 14
29	OUEDRAOGO Mariam	Coordination des Femmes	Membre	70 71 71 35
30	SEDEGO Aguirata	Coordination des Femmes	Membre	52 04 35 84
40	SAWADOGO Habibou	Coordination des Femmes	Membre	64 31 87 60

Liste des personnes rencontrées dans la région du Nord

NUMERO D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	TELEPHONE+MAIL
1.	OUEDRAOGO Raymond David	Gouvernorat	Gouverneur	70 38 47 49
2.	ZONGO Koulga Albert	Gouvernorat	Secrétaire Général	72 81 03 38 Alzongo2000@gmail.com
3.	DRAME Haïdaratou	Gouvernorat	Conseiller Technique	70 26 36 45
4.	KANTIONO E. Celia	DRCMEF	DR.CMEF	70 73 35 00 kantionoegnomcelia@yahoo.fr
5.	TRAORE Ousmane	DRCMEF	DCMEF U.OHG	76 54 98 67 ousmanetraore83@yahoo.fr
6.	OUEDRAOGO/NIKIEMA Bibata	CPF-Yatenga	Présidente	70 28 63 79 afedeboh@gmail.com
7.	OUEDRAOGO Salmata	CRF Nord	Membre	76 10 50 63
8.	OUEDRAOGO F. Z. Audrey	CRF Nord	Membre	75 94 29 64
9.	SAVADOGO / KABORE Awa	CPF Yatenga	Membre	70 14 93 99
10.	BAGAYA Djénéba	CPF Yatenga	Membre	76 42 17 19
11.	DIALLO Fatimata	CRF Nord	Membre	61 47 85 86
12.	SAVADOGO Bibata	CPF Yatenga	Membre	66 78 25 35 savabi74@gmail.com
13.	OUEDRAOGO Madeleine	CPF Yatenga	Membre	70 10 00 29
14.	TAPSOBA Joséphine	CDF Ohg	Membre	70 05 59 44
15.	SAWADOGO Mamounata	CDF Ohg	Membre	60 03 56 07
16.	OUEDRAOGO Eric	CRJ Nord	SG	72 47 50 48
17.	OUEDRAOGO Nouro	CRJ Nord	Vice- Président	75 89 86 98
18.	OUEDRAOGO Aboubakar	CPJ Yatenga	SG	55 08 78 51
19.	OUEDRAOGO T. Georges	CPJ Yatenga	Membre	62 92 69 98
20.	OUEDRAOGO Adama	CPJ Zondoma	Membre	75 54 98 31
21.	OUEDRAOGO N. Kadiatou	CRJ Nord	Membre	72 10 95 15 ouedidi@yahoo.fr
22.	OUEDRAOGO Boukary	CPJ Yatenga	Membre	07 16 95 97
23.	BONOU Botetessan	Mairie Ohg	PDS	70 63 69 65
24.	LALLOGO / LANKOANDE Nathalie	Mairie Ohg	SG	70 03 17 39

NUMERO D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE	FONCTION	TELEPHONE+MAIL
25.	PORGO Seydou	Mairie Ohg	PRM	70 34 92 84
26.	TOGUYENI Z. Hounteni	DRS Nord	DR	73 94 93 18
27.	SAVADOGO Brehima	Conseil Régional	SG	70 67 76 67
28.	OUOBA Yamoadiba	DRE Nord	SRPSS	70 45 39 23
29.	OUEDRAOGO Harouna	DRE Nord	DR	70 31 88 79 haroun_ued@yahoo.fr
30.	SAWADOGO Rémi	DRPPNEF Nord	DR	70 12 19 25
31.	OUEDRAOGO Adama	CROSC/Nord	Président	70 45 50 77 apobufad@gmail.com
32.	BARRY Rasmané	CROSC/Nord	Membre	71 22 30 00
33.	BELEM Daouda	CROSC/Nord	Membre	55 36 25 02
34.	OUEDRAOGO Moussa	CROSC/Nord	Membre	76 01 02 17
35.	DIALLO / TALL Aissèta	CROSC/Nord	Trésorière	70 92 20 71
36.	SANOU N. Maxime	CROSC/Nord	Membre	70 56 37 78
37.	GANAME Lamine	CROSC/Nord	Membre	76 44 76 12
38.	THIOMBIANO/ZONGO R. Sandrine	DREA Nord	SAEA	71 91 91 49
39.	OUANDAOGO Rasmané	DREA Nord	Chef SAF	rasooaudaogo@yahoo.fr
40.	TAMPAGA Clément	DREA Nord	SA	72 23 95 46
41.	OUEDRAOGO Adama	DREA Nord	SREIH	70 42 53 73
42.	ZOUMARA Wenceslas N.	DRAHRNGF / N	DR	70 73 49 09
43.	OUEDRAOGO Hippolyte	DREPS Nord	DR	70 29 79 54
44.	NARE Polycarpe	DREP Nord	DR	70 02 78 16